

Commun'OJ

UN DOSSIER DE JEUNES & LIBRES EN PARTENARIAT AVEC SES OJ MEMBRES



Sommaire

MOT DU PRÉSIDENT	P.7
INTRODUCTION	P.8
QU'ATTENDENT NOS OJ DES COMMUNES ?	P.11
LES COMMUNES	P.19
LA POLITIQUE JEUNESSE COMMUNALE	P.31
NOS ORGANISATIONS DE JEUNESSE	P.49
DOCUMENTS & LIENS UTILES	P.61



Jeunes & Libres asbl

Avenue de la Toison d'Or, 84-86 à 1060 Bruxelles
Tél. 02 500 50 85
www.jeunesetlibres.be - info@jeunesetlibres.be



Besace asbl

Avenue de la Toison d'Or, 84-86 à 1060 Bruxelles
Tél. 02 500 50 70 - Fax. 02 500 50 71
www.besace.be - bruxelles@besace.be



Délipro Jeunesse

Rue du Grand Plateau, 19 à 6230 Pont-à-Celles
Tél. 071 84 62 12
www.deliprojeunesse.be - info@deliprojeunesse.be



Fédération des Etudiants Libéraux

Avenue de la Toison d'Or, 84-86 à 1060 Bruxelles
Tél. 02 500 50 55
www.etudiantsliberaux.be - info@etudiantsliberaux.be



Jeunes Mutualistes Libéraux

Rue de Livourne, 25 à 1050 Bruxelles
Tél. 02 537 19 03 - Fax. 02 534 98 00
www.jmlib.be - info@jmlib.be



Jeunes MR

Avenue de la Toison d'Or, 84-86 à 1060 Bruxelles
Tél. 02 500 50 60
www.jeunesmr.be - info@jeunesmr.be



ReForm asbl

Rue de Paris, 1 à 1050 Bruxelles
Tél. 02 511 21 06
www.reform.be - info@reform.be



RYD Wallonie-Bruxelles asbl

Place des Barricades, 9 à 1000 Bruxelles
Tél. 02 513 39 94 - Fax. 02 502 43 50
www.ryd.be/wb - info@rydwb.be



SIDA'SOS

Square de l'Aviation, 7A à 1070 Bruxelles
Tél. 02 303 82 14
www.sidasos.be - info@sidasos.be

Mot du président

Chère Amie, Cher Ami,

Quel exercice plus symbolique de citoyenneté et de démocratie que celui du vote ? Dans le cadre des élections communales du dimanche 14 octobre prochain, vous serez amenés à **faire entendre votre voix et à ainsi participer pleinement à l'organisation de la vie politique de votre localité**. Loin d'être anodin, voter est un acte qui demande préparation et réflexion, en particulier lorsqu'il s'agit de votre première fois.

Pour qui voter ou quel programme choisir ? A qui en parler ? Comment être certain(e) de son choix ? Ces questions sont constantes dans l'esprit de tous les électeurs, qu'ils soient primo-votants ou plus expérimentés en la matière.

Pour vous éclairer dans votre choix, les prochains mois seront évidemment rythmés d'activités organisées par les différents partis politiques. Je vous invite, bien évidemment, à vous y rendre. Ces rencontres avec vos futurs représentants constituent une parfaite opportunité pour exprimer vos préoccupations, les idées qui vous animent et profiter de chacune de ces occasions pour y poser toutes vos questions... et pourquoi pas, devenir militants à votre tour ?

Si nombre de déclarations vont dans le sens d'une jeunesse volatile, insouciante et à mille lieux des préoccupations quotidiennes de leur environnement, nous leur rétorquons qu'au contraire, **les jeunes constituent précisément le vecteur et le moteur du changement de nos sociétés**. Pleinement consciente des enjeux, **la nouvelle génération est actrice de son avenir plus que spectatrice** et, malheureusement, se heurte - plus qu'avant - à des obstacles de taille, notamment en termes d'emploi, de logement, d'éducation qui méritent amplement d'être débattus et entendus.

Soyez donc curieux, renseignez-vous et partez à la rencontre de celles et ceux qui vous entourent, en qualité d'électeurs, de militants ou de candidats. Enfin, **osez l'engagement, en tant que Citoyen Responsable, Actif, Critique et Solidaire** et soyez assurés de votre rôle central dans cette future échéance électorale.

Nous nous réjouissons déjà de nos rencontres prochaines et vous souhaitons d'ores et déjà une agréable lecture.

A très bientôt,
Gautier Calomne
Président

Introduction

Jeunes & Libres est la fédération des Organisations de Jeunesse (OJ) libérales. Elle regroupe **huit OJ** reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui travaillent toutes au développement, auprès de notre jeunesse, d'une Citoyenneté Responsable, Active, Critique et Solidaire. Les missions qui nous incombent en tant que fédération sont notamment **la mise en réseau** de nos membres, **la valorisation** de leurs actions mais également **la réalisation d'outils d'information et de réflexion** tant pour nos membres que pour les jeunes.

2018 marque le début de deux années électorales pour les citoyens belges ainsi que les ressortissants de l'Union européenne résidant en Belgique et certains ressortissants hors-UE. Les scrutins de cette année se focaliseront sur les niveaux communal et provincial. Qu'il soit candidat, militant, électeur ou encore acteur associatif, chaque citoyen sera concerné par ceux-ci. La commune est le niveau politique de proximité par excellence pour chacun d'entre nous. Par leurs actions et leur volonté de soutien aux jeunes, les Organisations de Jeunesse ont **un fort ancrage local**. Celles-ci participent dès lors pleinement à la vie citoyenne communale, en permettant notamment aux jeunes de s'investir pour leur commune ainsi que pour les autres jeunes.

Un citoyen ne peut décider de son avenir avec efficacité que s'il est correctement informé. Toutefois, le fonctionnement du niveau de pouvoir le plus proche des citoyens demeure méconnu, et le scrutin de 2018 sera inédit à de nombreux égards, tels que l'abandon de l'effet dévolutif de la case de tête en Région wallonne et la parité obligatoire dans les collèges communaux en Région bruxelloise.

Au sein de notre fédération, nos membres ont également souhaité, en cette année électorale, faire connaître **collectivement** leurs besoins auprès des pouvoirs publics mais également des candidats et futurs élus. C'est ainsi qu'est né **le projet Commun'OJ** car il est primordial de mettre en place une politique jeunesse communale ambitieuse, notamment grâce à nos OJ et à leurs actions.

Partant de ce double postulat, notre mémorandum vous présentera ce **qu'est une commune**, ainsi que **les particularités des prochaines élections**. Afin de faire en sorte que le projet **Commun'OJ** soit davantage utile aux jeunes qui voteront pour la première fois, un dossier pédagogique, permettant d'aborder les élections communales avec les jeunes à l'école mais également en-dehors de celle-ci, viendra compléter ce document. Il sera disponible pour la rentrée des classes de septembre 2018.

Offrant aux jeunes la possibilité de **s'investir et de devenir les citoyens de demain**, les Organisations de Jeunesse sont plus que jamais des acteurs essentiels de notre temps. Vecteurs fondamentaux de démocratie et de vivre-ensemble, elles permettent aux jeunes de se construire et de trouver leur place au sein d'une société toujours plus complexe. Pour toutes ces raisons, les futurs responsables politiques doivent donner aux OJ les moyens de pérenniser leurs activités afin qu'elles puissent continuer à exercer leur rôle avec autonomie et efficacité.

Bonne lecture !

Ont participé à la réalisation de ce dossier :
Les équipes de la Besace, de Délipro Jeunesse, de la Fédération des Etudiants Libéraux,
des Jeunes Mutualistes Libéraux, des Jeunes MR, de ReForm asbl,
des RYD Wallonie-Bruxelles et de SIDA'SOS.
L'équipe de Jeunes & Libres composée de Pauline Bettonville, Benjamin Cocriamont,
Renaud Fleusus, Alexandre Goderniaux et Adrien Pauly
Mai 2018



Qu'attendent
nos OJ
des communes ?

Au fil des ans, la politique jeunesse n'a cessé de prendre de l'importance dans notre société. **Le niveau de pouvoir communal, le plus proche du citoyen, et le secteur jeunesse ont en commun un ancrage local très profond.** Dans ce contexte, Jeunes & Libres et ses membres tiennent à rappeler cette réalité et à renforcer les synergies qui existent déjà entre les politiques locales et les OJ.

Ainsi, Jeunes & Libres et ses membres se sont plongés dans une réflexion pour dégager des propositions concrètes afin que les OJ soient soutenues au mieux dans leurs missions par les pouvoirs locaux et leurs représentants.



infrastructures
et soutien
matériel

FACILITER LA MISE À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES POUR LES OJ

Les OJ rencontrent parfois des difficultés à trouver des infrastructures adéquates pour mener à bien leurs activités, tels que des locaux scolaires pour assurer l'école de devoirs. Jeunes & Libres et ses membres souhaitent que les communes mettent plus facilement à disposition des OJ des infrastructures communales, notamment durant les congés scolaires. Toutefois, conscients de l'importance que revêtent ces infrastructures pour le

bon fonctionnement de la commune, ces mises à disposition doivent se faire sous conditions, notamment le respect de l'état des lieux.

Par ailleurs, il est essentiel que les communes mettent à disposition des OJ une liste complète des infrastructures, des contacts, des possibilités et des conditions de mise à disposition.

METTRE À DISPOSITION DES LIEUX DE STOCKAGE

Dans le cadre de certaines activités, nos OJ doivent utiliser des outils de gros volumes, tels des « voitures tonneaux ». Le stockage de ces outils est très problématique. Vols, dégradations et usure guettent ces outils et leur coût de stockage peut rapidement devenir onéreux pour une association. Nous souhaitons que les communes mettent à disposition gratuitement des lieux de stockage adéquats.

FACILITER LA MOBILITÉ

La mobilité dans les grandes villes est un problème rencontré par nombre de nos OJ, plus spécifiquement pour celles dont les locaux se trouvent dans ces grandes villes. Jeunes & Libres et ses membres souhaitent que les OJ puissent disposer gratuitement de cartes de stationnement pour les véhicules des associations. Par ailleurs, nous souhaitons que toutes les OJ, et non pas seulement les mouvements de jeunesse, puissent bénéficier de facilités dans les transports en commun afin de sensibiliser les jeunes à « l'écoresponsabilité ».



Subsides communaux

LISTER LE MATÉRIEL DE LA COMMUNE

Tout comme pour les infrastructures, Jeunes & Libres et ses membres souhaitent que les communes mettent plus facilement à disposition des OJ du matériel communal. Toutefois, conscients de l'importance que revêtent ces infrastructures pour le bon fonctionnement de la commune, ces mises à disposition doivent se faire sous certaines conditions.

SOUTENIR LES OJ RECONNUES EN FACILITANT L'OCTROI DE SUBSIDES PERMANENTS

De nombreuses communes ont déjà mis en place un système de subsides permanents, en fonction de leurs possibilités financières, à destination d'associations. Néanmoins, de par leur histoire, ce sont les mouvements de jeunesse qui bénéficient avant tout de ces subsides. Notre fédération souhaite que n'importe quelle OJ menant des activités régulières sur un territoire communal puisse en bénéficier. Jeunes & Libres tient à rappeler l'importance pour les OJ de voir leurs subsides communautaires et régionaux pérennisés.

COMMUNIQUER SUR LES MARCHÉS PUBLICS AUPRÈS DES OJ

Les communes font de moins en moins d'appels à projets lorsqu'elles souhaitent mettre en place des activités à destination des jeunes. En effet, suite à des obligations décrétales, les marchés publics ont en partie remplacé ces appels à projets. Cependant, la logique des marchés publics n'est pas totalement intégrée dans la culture du secteur jeunesse. En conséquence, ce dernier peine à être tenu informé des opportunités. Nous souhaitons que ceux-ci soient publiés sur la plateforme www.oj.be.

RÉINVESTIR LES MOYENS DÉGAGÉS

Lorsqu'une OJ mène un projet et que celui-ci permet de dégager des économies ou de réaliser un profit en association avec une institution communale, nos membres souhaitent que ces moyens soient réaffectés dans l'objet social de l'institution communale porteuse du projet.



Communication

DIFFUSER LES OFFRES D'ACTIVITÉS ET DE STAGES DU SECTEUR JEUNESSE

Lorsqu'une activité ou qu'un stage se déroule sur une commune, l'information doit être communiquée aux habitants de la manière la plus exhaustive possible. Jeunes & Libres et ses membres souhaitent que l'actualité des OJ y soient présentées, tel qu'il est de coutume pour les centres culturels et les asbl locales.

RELAYER LES ACTIVITÉS DES OJ

Une majorité d'OJ produit son propre magazine officiel afin d'y diffuser son actualité, présenter ses activités avec les jeunes et son agenda. Les périodiques ne comportent aucune forme de prosélytisme et sont semblables aux magazines des mutualités.

Il serait intéressant que les OJ puissent utiliser les espaces publics afin d'y diffuser leurs périodiques. De plus, chaque commune a ses spécificités et ses modes de communication en fonction de sa taille et de ses moyens. Jeunes & Libres souhaite également que ceux-ci soient listés par les communes et transmis aux OJ afin que ces dernières adaptent leur communication le cas échéant.

INSTITUER DES MOMENTS DE RENCONTRE

Les mandataires et le personnel communal sont au cœur de la vie communale et de

ce fait, créent l'initiative. Jeunes & Libres souhaitent que les communes prévoient des rencontres entre les mandataires, le personnel communal et les OJ afin que ces dernières présentent leur travail, les activités qu'elles peuvent mettre en place ainsi que l'apport pour les jeunes.

ÉTABLIR UN TROMBINOSCOPE DES MANDATAIRES COMMUNAUX

Il est parfois malaisé pour une OJ de trouver la personne responsable à qui s'adresser lorsqu'elle tente de rentrer en contact avec une ville ou une commune. Jeunes & Libres et ses membres souhaitent qu'un trombinoscope des mandataires soit mis en place.



Mise en réseau

FAVORISER LES PARTENARIATS ENTRE LES ASSOCIATIONS

De très nombreuses associations travaillent sur tout le territoire de la FWB. Celles-ci travaillent souvent sans coordination entre elles alors que les possibilités de partenariats peuvent être réellement enrichissantes pour leur public respectif.

Nous souhaitons un cadastre des associations présentes dans chaque commune ou sur lesquelles sont organisées des activités régulières et ponctuelles et ce, dans le but de renforcer les partenariats entre les diverses associations.



Conseil communal des enfants et Conseil des Jeunes - Citoyenneté

SOUTENIR LA CRÉATION DE « CCOJ » AU NIVEAU COMMUNAL

La Commission Consultative des Organisations de Jeunesse est une commission rassemblant les représentants des OJ de la Fédération Wallonie-Bruxelles et se veut le lieu d'échange entre les OJ et le pouvoir communautaire, entre la société civile et les pouvoirs publics. Sur base de cette CCOJ, Jeunes & Libres et ses membres souhaitent la mise en place d'une « CCOJ communale » dans chaque commune afin d'en faire un lieu d'échange et de concertation entre les OJ, les mandataires et les membres du personnel communal. Le but final est de faire converger les synergies afin de toucher un large public jeune, si possible au-delà des frontières communales.

MIEUX ENCADRER LES CONSEILS DES JEUNES ET LES CONSEILS COMMUNAUX DES ENFANTS

Beaucoup de conseils communaux des enfants existent mais certains ont réduit

leur fonctionnement à des visites et des activités ludiques. S'il faut nécessairement conserver ce caractère ludique de telle sorte que les enfants continuent à participer et surtout à s'intéresser au conseil, nos OJ souhaitent que ces conseils communaux s'attèlent prioritairement à leur mission principale : contribuer à la formation des citoyens de demain. Pour mener à bien cette formation, les enfants doivent pouvoir s'exprimer et donner leurs avis ; mieux connaître le fonctionnement des institutions communales ; communiquer avec les responsables politiques et proposer des idées pour améliorer le cadre de vie de l'entité communale. De plus, Jeunes & Libres souhaite que des conseils des jeunes soient systématiquement installés dans les communes qui n'en ont pas.

SENSIBILISER LES JEUNES AUX ENJEUX DE LA SOCIÉTÉ ACTUELLE

Notre société est confrontée à de nombreux défis tels que le développement durable, la révolution numérique ou encore l'emploi. Ces défis, qui nous touchent tous sans exception, les jeunes doivent s'en emparer. Dans le cadre d'un conseil des jeunes, Jeunes & Libres et ses membres souhaitent une sensibilisation active autour des enjeux actuels de la société.



Coopération avec les écoles

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME « APPRENTIS-CITOYENS »

Malgré une idée très répandue, les jeunes sont bel et bien toujours intéressés par la politique. Toutefois, il est nécessaire d'amener le débat jusqu'à eux. Comment ? Via la plateforme « Apprentis-Citoyens » ! Six jeunes politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Jeunes MR, écolo j, Jeunes cdH, MJS, Défi Jeunes et Comac) se rendent dans des écoles secondaires, des écoles de l'enseignement supérieur et des maisons de jeunes afin d'y présenter leur mouvement et les idéaux défendus par ces derniers. Les jeunes peuvent profiter de l'occasion pour échanger, débattre et porter la contradiction, favorisant ainsi le développement de leur citoyenneté et de leur esprit critique. Jeunes & Libres souhaite que la plateforme « Apprentis-Citoyens » soit davantage sollicitée par les responsables d'établissements scolaires communaux.

FAVORISER LES CONTACTS AVEC LE MONDE SCOLAIRE COMMUNAL

De nombreuses OJ travaillent avec le monde scolaire afin de dispenser des formations aux enfants, que ce soit de la sensibilisation à la santé sexuelle, à la mobilité ou encore aux enjeux des réseaux sociaux. Les OJ sont sans cesse

à la recherche de partenariats Écoles-OJ mais les listings disponibles ne sont pas systématiquement mis à jour. Jeunes & Libres et ses membres souhaitent disposer de listings reprenant l'ensemble des écoles communales.

CRÉER UN RÉSEAU PROFESSIONNEL ENTRE LES CPMS, LES PSE ET LES OJ

Les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les Services de Promotion de la Santé à l'École (PSE) réalisent au cours de l'année scolaire des activités de sensibilisation dans les domaines psychopédagogique et social ainsi que dans ceux relatifs à la santé, au bien-être, au choix professionnel et à la formation. Ces actions de sensibilisation ne doivent pas se limiter à un unique champ d'activités mais concerner tous les aspects de la vie des jeunes. Jeunes & Libres et ses membres souhaitent qu'un réseau professionnel réunissant les CPMS, les PSE et les OJ soit constitué dans chaque commune afin que les OJ puissent partager leurs expériences dans leur domaine et leur pédagogie avec les PMS et les PSE. La diversité du champ d'actions des OJ permet de sensibiliser les jeunes à l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle, à la sécurité routière, à l'éducation aux médias ou encore à l'alimentation équilibrée.



Coopération avec les bibliothèques communales et les centres culturels

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES OJ ET LES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES AINSI QUE LES CENTRES CULTURELS

Le secteur culturel et celui de la jeunesse sont parfaitement complémentaires. Dans le monde francophone, les politiques de jeunesse et les politiques culturelles tendent à converger. Les projets artistiques seraient un lieu privilégié d'engagement des jeunes, parce qu'ils leur permettent une réelle prise d'autonomie et une inscription dans une démarche collective. Pour nous, il est essentiel que la coopération entre les OJ et les bibliothèques communales ainsi que les centres culturels soit intensifiée afin de mettre en place davantage de projets communs et ainsi, favoriser le rapprochement entre la jeunesse et la culture.



formation

BÉNÉFICIER DES COMPÉTENCES ET DE L'EXPÉRIENCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Selon leur domaine, certaines OJ doivent recourir à des professionnels afin de bénéficier de leurs compétences et de leur expérience. Il est parfois difficile pour elles de disposer de telles ressources humaines malgré l'importance sociétale des enjeux abordés. Jeunes & Libres et ses membres souhaitent que des membres du personnel communal puissent être plus disponibles afin de participer à des formations ou d'apporter leurs compétences et/ou leur aide technique de manière ponctuelle à des activités d'OJ.

FAVORISER LA CONNAISSANCE DU SECTEUR JEUNESSE AUPRÈS DES POUVOIRS LOCAUX

Il existe une certaine dichotomie entre les politiques locales et communautaire de jeunesse. Trop souvent oubliée, la notion de Citoyen Responsable, Actif, Critique et Solidaire ne fait pas partie de l'ADN des politiques locales de jeunesse. Or, le secteur jeunesse est très diversifié et ses acteurs sont impliqués dans un nombre important de domaines. Pour nous, les fédérations d'OJ et de Centres de Jeunes doivent être les interlocuteurs privilégiés pour faire découvrir les spécificités et les atouts de ce secteur auprès des autorités communales et du personnel compétent.



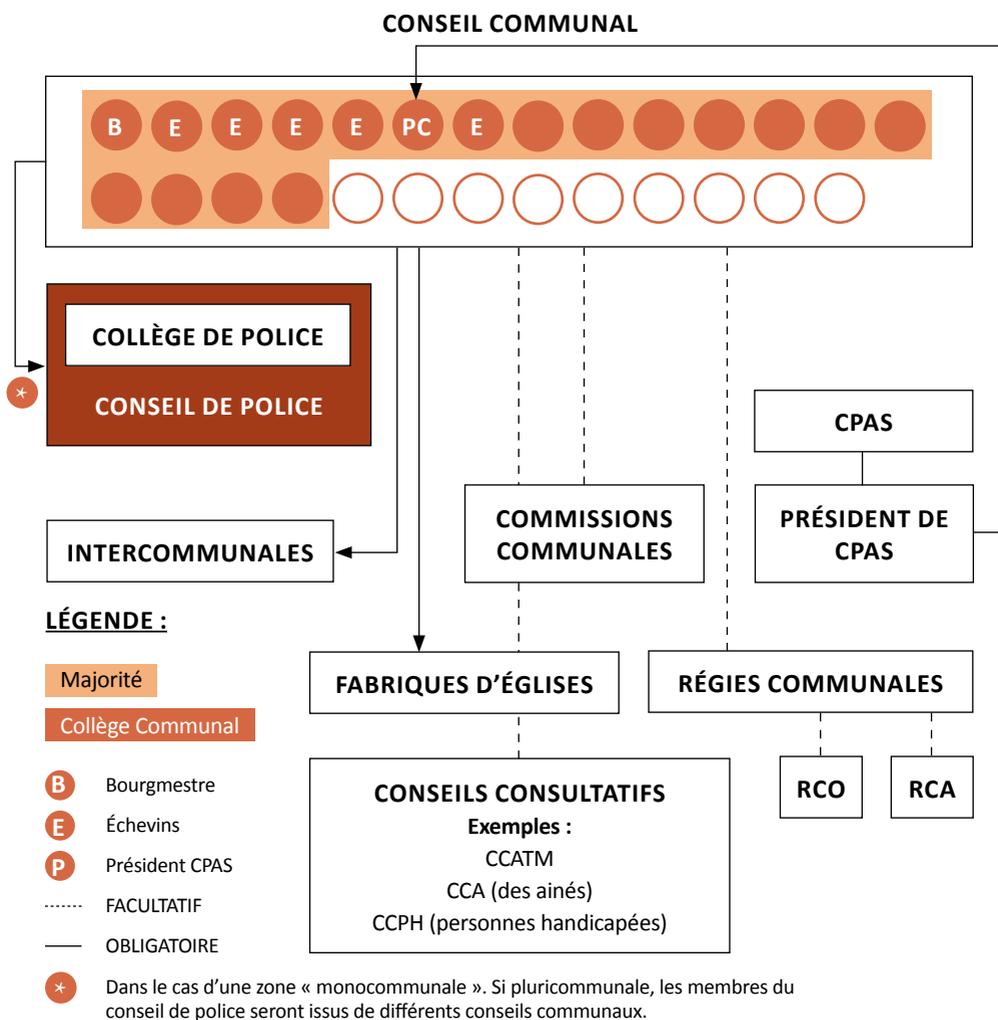
La Commune

Les **589 communes** de Belgique formées par la fusion de 1975 représentent une immense **diversité de réalités locales**. Depuis 2006, la législation à leur sujet est régionalisée : le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en Wallonie et le Code électoral communal bruxellois entendent respecter ces particularités tout en uniformisant la procédure électorale. De plus, les dépenses électorales sont

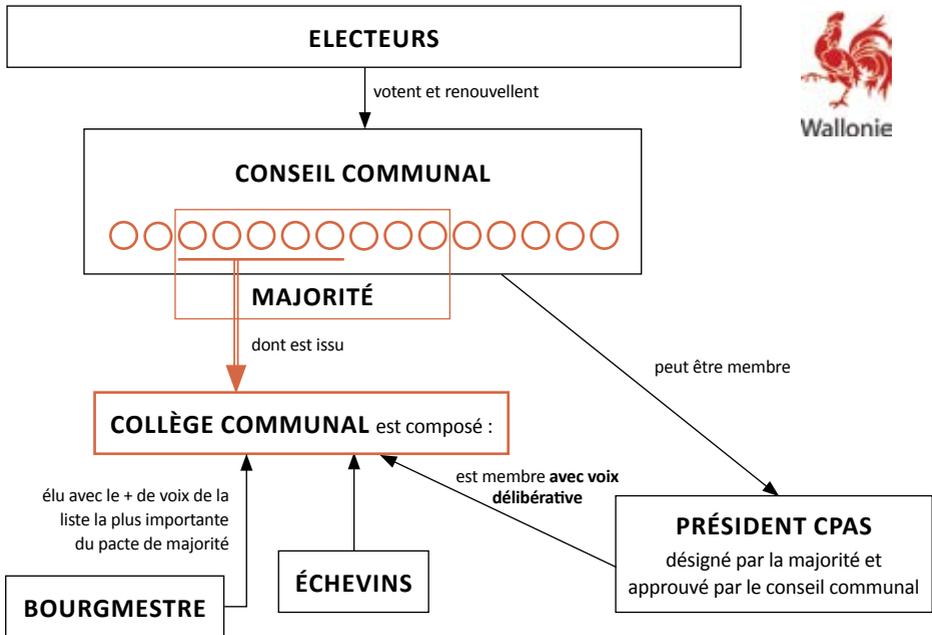
encadrées par la loi du 7 juillet 1994 qui limite et contrôle les dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de districts.

Après avoir détaillé cette procédure, nous effectuerons donc un récapitulatif des différences entre les Régions bruxelloise et wallonne. Enfin, nous proposerons un aperçu des divers services communaux.

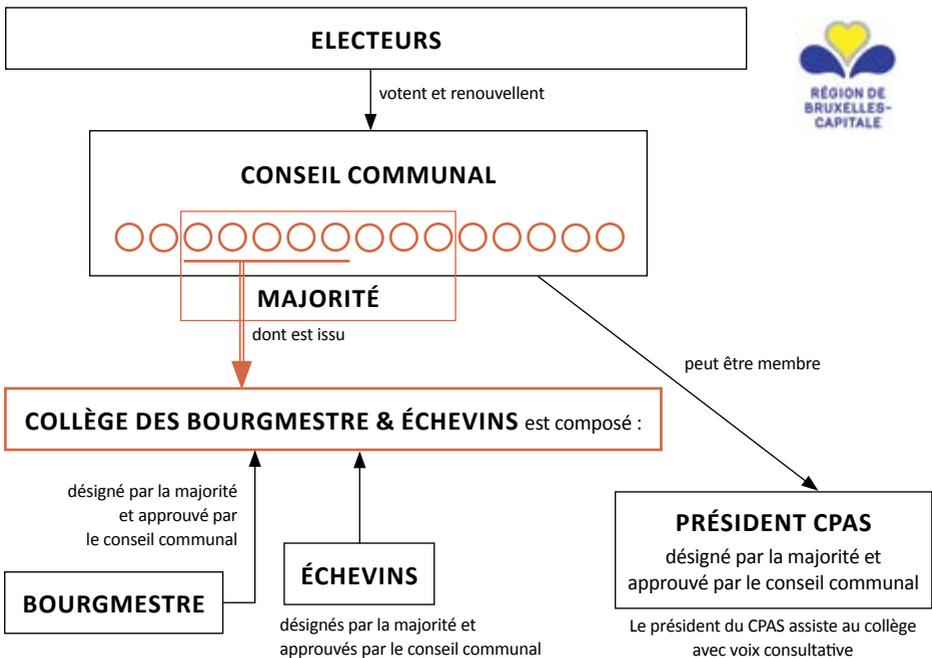
LES ORGANES CONSTITUTIFS DE LA COMMUNE

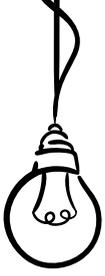


DÉSIGNATION ET CONSTITUTION DE LA MAJORITÉ COMMUNALE EN WALLONIE



DÉSIGNATION ET CONSTITUTION DE LA MAJORITÉ COMMUNALE EN RÉGION BRUXELLES-CAPITALE





Les élections communales

Le 14 octobre 2018, non seulement les citoyens belges mais également les ressortissants étrangers des États de l'Union européenne et hors Union européenne sous certaines conditions, seront appelés aux urnes afin d'élire leurs conseillers communaux pour les **six prochaines années**.

La date du vote est donc fixe, et il ne peut y avoir d'élections anticipées. En 2018, les communes bruxelloises utiliseront le vote électronique, tandis que les communes wallonnes utiliseront le papier. À Bruxelles, l'électeur a la possibilité de **voter pour la liste** selon l'ordre présenté, ou **d'attribuer des voix de préférence** à plusieurs candidats. En Wallonie, l'effet dévolutif de la case de tête est supprimé.

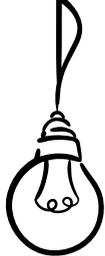
Les listes peuvent comporter jusqu'à autant de candidats que de sièges au conseil communal. Depuis 2012 à Bruxelles et 2014 en Wallonie, **le principe de la tirette** a été adopté. Les listes devront alterner des hommes et des femmes, avec une exception destinée à permettre au dernier membre de la liste d'être d'un sexe différent que le premier si le nombre de candidats sur la liste est impair. Il est important de rappeler que le **panachage**, c'est-à-dire le vote en faveur de candidats de listes différentes, est interdit.

Les conseillers élus sur la même liste forment un groupe politique, dont le nom est identique à celui de la liste. Le deuxième lundi de novembre qui suit les élections,

le directeur général reçoit et rend public les **projets de pactes de majorité**, contrats destinés à composer l'exécutif de la commune et mentionnant les échevins et le président du CPAS pressentis. Le conseil communal est installé le premier lundi de décembre qui suit les élections, en l'occurrence le 3 décembre 2018.

Selon certains observateurs, depuis plusieurs années, les élections communales sont le théâtre d'un jeu d'échelles entre les niveaux local et national. En effet, le scrutin communal constitue désormais un enjeu national : des grandes figures bien connues au sein des gouvernements communautaires, régionaux et fédéral s'y risquent, la majorité des listes revendiquent une affiliation à un parti national et les résultats globaux suivent les grandes tendances des élections fédérales et régionales.

Mais les élections communales demeurent avant tout des **élections locales** : les débats portent sur des questions quotidiennes, parfois liées à un quartier ; les partis régionaux doivent s'adapter aux spécificités locales ; de nombreuses listes adoptent une étiquette locale telle IC (Intérêts Communaux) ou LB (Liste du Bourgmestre) ou semi-nationale (MR+, PS+) ; enfin, bien qu'ils commencent à l'être, les mandataires communaux sont nettement moins professionnalisés que les politiques régionaux, communautaires et fédéraux.



L'organisation d'une commune

LE BOURGMESTRE

RÔLE : Personnage central de la commune, **président** du collège communal, le bourgmestre **nomme** les échevins et **dispose** de pouvoirs étendus et personnels en matière de police, de législation, de surveillance et d'état civil.

DÉSIGNATION : En Wallonie, depuis 2006, afin de renforcer le pouvoir des électeurs, le bourgmestre est désigné de manière **automatique**, en fonction des résultats des élections. La personne ayant obtenu le plus de voix de préférence sur la liste la plus forte du pacte de majorité devient bourgmestre. Cette personne désignée automatiquement peut se désister ou démissionner, et le bourgmestre sera alors celui ou celle qui a obtenu le deuxième score, puis le troisième, etc. Des dérogations et des procédures de conciliation sont prévues en cas de blocage. À Bruxelles, c'est la majorité qui choisit le bourgmestre parmi les conseillers communaux.

LE COLLÈGE COMMUNAL

RÔLE : Le collège communal (Wallonie) ou collège des bourgmestre et échevins (Flandre et Région bruxelloise) est **l'organe exécutif** de la commune, chargé de l'administrer en appliquant les décisions du conseil, devant lequel il est responsable.

DÉSIGNATION : La composition du collège communal est fixée par **le pacte**

de majorité. Il s'agit nécessairement du bourgmestre qui le préside et des échevins, nommés par le bourgmestre parmi les conseillers communaux issus d'une liste faisant partie de la majorité. En Wallonie, le président du CPAS fait partie du collège, ce qui n'est pas le cas à Bruxelles. Le nombre d'échevins oscille entre 3 et 10, en fonction du nombre d'habitants. En Wallonie, depuis septembre 2017, un décret impose que le collège soit composé d'au minimum un tiers de personnes du même sexe. À Bruxelles, depuis début 2018, le collège devra désormais être paritaire. Contrairement aux ministres, les échevins agissent en collège : s'il est de coutume que les domaines de compétence soient répartis entre eux, aucun sujet n'est la compétence régaliennne de quiconque.

LE CONSEIL COMMUNAL

RÔLE : C'est **l'organe législatif** de la commune. Il vote le budget, les règlements et les ordonnances de police proposées par le collège ou par les conseillers communaux. Il **débat** sur tous les sujets soumis par ce dernier, qui fixe son ordre du jour. Il dispose d'un droit de regard sur l'ensemble de l'administration de la commune, d'un droit de consultation des dossiers en rapport avec le point inscrit à l'ordre du jour, d'un droit de poser des questions orales ou écrites aux membres du conseil et d'un droit de visite des établissements et services communaux. Il doit se réunir à chaque fois que les affaires entrant dans ses compétences l'exigent, et ce au moins dix fois par an, sans périodicité ni date fixe. **Ses séances sont publiques.**

DÉSIGNATION : Le conseil communal est élu par la population de la commune. Le nombre de conseillers, toujours impair, oscille entre 7 et 55, en fonction du nombre d'habitants. Le nombre de sièges attribués à chaque liste est déter-

miné selon une répartition à la proportionnelle, suivant la clé de répartition *Imperiali* en Wallonie et suivant une clé de répartition particulière à Bruxelles. Les conseillers, eux, sont désignés par les voix de préférence.¹



La méthode *Imperiali* est la méthode de calcul pour la répartition des sièges utilisée lors des élections communales en Wallonie. Cette méthode consiste à diviser le nombre de voix obtenues par 2, 3, 4, etc., et à classer les quotients par ordre d'importance décroissant jusqu'à concurrence d'un nombre total de quotients égal au nombre de conseillers à élire.

Par exemple, si une commune wallonne fictive a 8 sièges à attribuer et que 73.200 votes valables sont répartis entre une liste A qui a obtenu 22.500 voix, une liste B qui a obtenu 48.600 voix et une liste C qui a obtenu 17.100 voix. La liste B obtient 5 sièges, la liste A 2 sièges et la liste C 1 siège.

La méthode *Imperiali* favorise les listes ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

	Liste A	Liste B	Liste C
Nombre de votes	22.500	48.600	17.100
Divisé par 2	11.250	24.300	8.550
Divisé par 3	7.500	16.300	5700
Divisé par 4	5.625	12.150	4.275
Divisé par 5	3.750	9.720	3.420
Divisé par 6	1.250	8.100	2.850



¹ En Communauté germanophone et en Région bruxelloise, l'effet dévolutif de la case de tête entre toujours en ligne de compte.



À Bruxelles, le chiffre électoral de chaque liste est divisé successivement par 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, etc. et les quotients résultant sont classés par ordre décroissant jusqu'à concurrence d'un nombre total de quotients égal au nombre de conseillers à élire.

Par exemple, si une commune bruxelloise fictive a 18 sièges à attribuer et que 214.200 votes valables sont répartis entre une liste A qui a obtenu 70.560 voix, une liste B qui a obtenu 99.540 voix et une liste C qui a obtenu 44.100 voix.

La liste B obtient 8 sièges, la liste A 5 sièges et liste C 2 sièges.

	Liste A	Liste B	Liste C
Nombre de votes	70.560	99.540	44.100
Divisé par 1	70.560	99.540	44.100
Divisé par 1.5	47.040	66.360	29.400
Divisé par 2	35.280	49.770	22.050
Divisé par 2.5	28.224	39.816	17.640
Divisé par 3	23.520	33.180	14.700
Divisé par 3.5	20.160	28.440	12.600
Divisé par 4	17.640	24.885	11.025
Divisé par 4.5	15.680	22.120	9.800



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE DIRECTEUR FINANCIER

RÔLE : Chaque commune doit **obligatoirement** être dotée d'un directeur général (Wallonie) ou d'un secrétaire communal (Région bruxelloise). En Wallonie, depuis 2013, cette fonction, autrefois intitulée secrétaire communal, a vu ses pouvoirs élargis. Le directeur général est désormais le véritable chef du personnel et directeur des services de l'administration de la commune. Chaque commune doit aussi disposer d'un directeur financier, qui, dans les communes de moins de 10.000 habitants, peut éventuellement être un receveur régional.

DÉSIGNATION : En cas de vacance du poste, après un examen et une période de stage, le directeur général et le directeur financier sont désignés à titre définitif par le conseil communal selon la procédure fixée par ce dernier.

LE CONSEIL PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE ET LES CONSEILLERS CPAS

RÔLE : C'est au CPAS que la loi confie la mission d'octroyer l'aide sociale due par la collectivité afin de permettre à chacun de **vivre dans la dignité humaine**. Après une enquête visant à poser un diagnostic, le CPAS accorde, ou non, une aide sociale qui peut être matérielle, médicale, psychologique, etc. La loi confie aussi au CPAS, en **autonomie** par rapport à la commune, la gestion de l'information et de l'accompagnement administratif, de la guidance psychosociale, de l'information

au public, de l'affiliation à un organisme assureur, de la garde des biens confiés, de la protection des mineurs, de l'aide pour certaines catégories d'étrangers, de l'aide au paiement des pensions alimentaires, de l'insertion socioprofessionnelle et de l'aide au paiement de l'énergie. Outre ces missions légales, le CPAS dispose de **missions sociales facultatives** telles que l'organisation des services, l'aide juridique ou la participation sociale.

DÉSIGNATION : Le CPAS est administré par le conseil de l'action sociale, qui est composé de 9 à 15 membres, en fonction de la taille de la population de la commune. Après les élections, chaque groupe politique remet au bourgmestre une liste de candidats dont le nombre, tel celui des conseillers communaux, est fixé par les résultats des élections.

Si la liste remplit des conditions de recevabilité (éligibilité, compatibilité, répartition des sièges), elle est validée et soumise au vote du conseil communal.² Le mandat des membres ainsi nommés débute le 1^{er} janvier suivant les élections communales. Un bureau permanent, composé de 3 à 5 membres, est également désigné afin d'exercer des compétences de gestion.

Le président du CPAS est quant à lui **désigné** par le pacte de majorité. Également président du conseil de l'action sociale et du bureau permanent, il assiste en outre aux réunions du collège,³ avec droit de vote, et du conseil communal, sans droit de vote (sauf s'il est également conseiller communal). Le CPAS est en outre doté d'un directeur général qui, à l'instar du directeur général de la commune, est le

² Le Conseil d'Action Sociale de certaines communes, telles que Comines-Warneton, est élu directement par les électeurs en même temps que les élections communales.

³ Sauf en Région bruxelloise où le président du Conseil de l'Action Sociale siège avec voix consultative.

fonctionnaire administrant l'institution, d'un directeur financier, et enfin d'un travailleur social qui fait office de pivot entre les citoyens et l'institution.

nombreuses au centre qu'au sud du pays, puisqu'en 2012, elles n'ont représenté que 4,7% des listes bruxelloises, contre 31,8% en Wallonie.



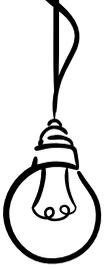
Les principales différences entre communes les wallonnes et bruxelloises

Il existe de **nombreuses différences** entre le déroulement des élections communales en Wallonie et dans la Région de Bruxelles-Capitale. Outre des spécificités locales, on peut notamment relever le fait que les listes locales (non affiliées à un parti national) sont nettement moins

La question linguistique est une autre spécificité de la Région Bruxelles-Capitale, et n'est pas sans conséquence sur les élections communales :

- Les listes peuvent être unilingues ou mixtes. Toutefois, la formule des quotients favorisant les listes obtenant les plus hauts scores, le nombre d'alliances (entre deux listes affiliées à des partis nationaux) est beaucoup plus élevé à Bruxelles (47,3% en 2012) qu'en Wallonie (13,5%).
- Le Code électoral communal bruxellois laisse toutefois à la majorité la possibilité de désigner un échevin surnuméraire en cas de collège d'une seule langue, ce qui se traduit la plus part du temps par la nomination d'un néerlandophone dans un collège uniquement francophone.

	WALLONIE	RÉGION BRUXELLOISE
Désignation du bourgmestre	« Automatique » selon les résultats et le pacte de majorité	Par le gouvernement régional, sur proposition des membres de la liste et de la majorité
Nombre de listes moyen par commune (élections 2012)	3,9 dont 31,8% de listes locales 13,5% d'alliances	7,9 dont 4,7% de listes locales 47,3% d'alliances
Organisation du scrutin	Bulletin papier Élections provinciales simultanées	Vote électronique Pas d'élections provinciales
Présence obligatoire d'hommes et de femmes au collège	Minimum 1/3	Parité



Les services communaux

de nombreuses communes s'associent en **intercommunales** afin de gérer des sujets locaux mais dépendant de plusieurs communes (déchets, eau, ...).

La commune possède la particularité de gérer tous les domaines à condition qu'ils ne soient pas exclus par un autre texte et qu'ils soient d'intérêt communal. Ses compétences sont en effet extrêmement étendues et influencent de manière très concrète la vie des citoyens. Dresser la liste exhaustive des services communaux est une gageure ; retenons simplement que la commune possède des compétences en matière de :

- **Police et sécurité** (police administrative, police locale, services d'incendie, sanctions administratives communales) ;
- **Cadre de vie** (aménagement du territoire urbain et rural, logement, environnement, énergie, propreté et salubrité publique) ;
- **État civil** (population, funérailles, cultes) ;
- **Gestion des routes et de la mobilité** (voiries, stationnement, circulation routière, transports en commun communaux) ;
- **Sport, culture, enfance, tourisme** ;
- **Enseignement** ;
- **Fiscalité et investissements.**

Toutes ces missions sont financées principalement par une **dotation régionale** (Fonds des communes), la fiscalité (additionnel sur l'impôt des personnes physiques, additionnel au précompte immobilier et taxes communales), **des subsides divers et l'emprunt**. En outre,



La politique
jeunesse
communale



Les compétences communales en matière d'enfance et de jeunesse

Les compétences décrites ci-dessous ne concernent que les communes wallonnes de langue française et les communes bruxelloises, les communes germanophones étant soumises aux législations édictées par la Communauté germanophone. Les villes et communes disposent d'une série de compétences en matière d'enfance et de jeunesse. Nous pouvons distinguer les compétences « **explicites** » des compétences « **implicites** ».



Compétences " explicites "

La politique traitant spécifiquement de l'enfance et de la jeunesse constitue une matière dont la portée socioéconomique est très importante. En 2013, la jeunesse et l'éducation permanente représentent en moyenne 54,1% des dépenses des communes wallonnes et bruxelloises en matière culturelle. Le budget de l'ONE, lui, s'élevait à 360 millions d'euros en 2015. Les pouvoirs locaux disposent donc de nombreuses initiatives dans trois matières : **l'enfance, la jeunesse et l'enseignement**.

ENFANCE

Avec l'aide de l'**Office National de l'Enfance (ONE)**, la commune peut remplir **deux missions** essentielles, à savoir l'accueil de l'enfant ainsi que l'accompagnement de celui-ci et de sa famille.

L'accompagnement de l'enfant par l'ONE

Il se fait par le biais de services de consultation. La commune et le CPAS peuvent apporter leur assistance à l'ONE en fournissant un local de consultation ou une maison de l'enfance, en participant financièrement au fonctionnement du car sanitaire⁴ ou en participant à la concertation communale.

Ces structures ont pour mission de « promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants de 0 à 6 ans accomplis. Elles organisent, en outre, des activités de soutien à la parentalité et de préventionmédico-légale. Ces activités se font de préférence en partenariat avec d'autres services sociaux actifs sur le plan local ».

Chacune de ces structures est organisée autour d'un pouvoir organisateur, d'un comité et d'un projet santé-parentalité.

Le **pouvoir organisateur** doit être une personne morale de droit public, une asbl, un établissement d'intérêt public ou une association de fait ne poursuivant aucun but lucratif. Sa principale responsabilité concerne la conformité aux conditions d'agrément ainsi qu'aux éventuelles normes complémentaires fixées par l'ONE. Il s'assure aussi du recrutement du comité, composé d'au moins quatre membres, qui est quant à lui responsable

⁴ Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'ONE s'associe aux autorités communales afin de mettre en place des cars qui sillonnent les localités isolées et proposent les services classiques d'une consultation pour enfants.

de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion financière de la structure.

Toutefois, les consultations pour les nourrissons peuvent également être organisées par le CPAS, un service communal, un pouvoir organisateur indépendant ou une asbl communale.

Les **maisons de l'enfance** ont pour objectif de mettre en œuvre un projet santé-parentalité qui « inclut les termes d'un partenariat avec la commune, avec d'autres services liés à la petite enfance s'il en existe et avec au moins deux consultations par enfant. Le projet santé-parentalité des maisons de l'enfance vise notamment à organiser un réseau au départ du partenariat et, tout particulièrement, des services organisés ou subventionnés par l'ONE. En améliorant la cohérence des activités réalisées par chaque partenaire ou en commun, ce réseau a pour vocation de rendre à la population un service mieux adapté à ses besoins. En vue de réaliser leur projet santé-parentalité, les maisons de l'enfance organisent toutes les activités individuelles ou collectives qu'elles jugent utiles, dans la limite du temps de prestation et des moyens financiers dont elles disposent ».

La concertation communale, mise en place par l'ONE, est une réunion à laquelle participent professionnels et bénévoles actifs dans toutes les structures de la petite enfance présentes sur le territoire, permettant ainsi des rencontres et des échanges constructifs. Aux termes de ces rencontres, la concertation communale remet à l'ONE des avis sur l'adéquation de l'offre de services à la petite enfance en rapport avec les besoins de la population et sur toutes

questions relatives à la petite enfance en lien avec la commune.

Il existe **deux types de milieux d'accueil d'enfants** : ceux qui sont subventionnés et ceux qui ne le sont pas. Chaque type de structure a ses spécificités qui sont importantes en fonction du projet à mener.

Parmi les milieux d'accueil **subventionnés**, citons la crèche, le préguardiennat, la maison communale d'accueil de l'enfance, le service d'accueillantes d'enfants subventionnées et la crèche parentale.

On retrouve dans les milieux d'accueils **non subventionnés** les maisons d'enfants, les accueillantes d'enfants autonomes ou encore les halte-garderies.



La halte-garderie n'est actuellement pas définie dans le cadre réglementaire mais reprise dans le décret du 17 juillet 2002 portant sur la réforme de l'ONE sous la catégorie « [...] tout autre milieu d'accueil organisant l'accueil d'enfants ». Ce faisant, les halte-garderies doivent suivre certains critères. Toutefois, selon des définitions usuelles développées par l'ONE, les halte-garderies sont « des milieux d'accueil occasionnels. Elles constituent une formule d'accueil à la demande, pour quelques heures dans la journée, et ce, pour répondre à des besoins spécifiques des parents tels qu'une formation qualifiante, des démarches de réinsertion professionnelle ou encore un temps pour souffler ».

L'Accueil Temps Libre (ATL)

Pour les enfants en âge de fréquenter l'enseignement fondamental jusqu'à 12 ans, les communes le souhaitant peuvent mettre en place un **accueil extra-scolaire** afin de bénéficier de subventions s'inscrivant dans le **décret ATL**, celui-ci mettant en place une série d'activités répondant aux besoins ou aux envies de l'enfant en fonction du moment où celui-ci est accueilli. Cette démarche se déroule dans un objectif d'épanouissement et de cohésion sociale en tenant compte des besoins des parents qui doivent concilier leurs vies familiale et professionnelle. Ces activités sont organisées avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et pendant les jours de congé scolaire.

Il faut distinguer **deux catégories d'activités**.

D'un côté se trouvent les **activités culturelles et sportives**. Ces activités sont monothématiques et ont pour objectif, entre autres, l'apprentissage d'une compétence ou d'une aptitude. Il s'agit des académies de musique, des clubs sportifs, des cours de danse, des activités nature, etc.

De l'autre, les **activités multidimensionnelles**. Ces activités proposent aux enfants un accueil encadré qui prend en compte leur développement global. Dans cette catégorie, nous retrouvons les Organisations de Jeunesse, les maisons de jeunes, les centres de vacances ou encore les écoles de devoir.

Dernière forme d'accueil extrascolaire, les **écoles de devoirs** sont des structures d'accompagnement de la scolarité pour des populations dont le rapport à l'école et

au savoir est difficile, et qui ne se limitent pas au soutien scolaire mais organisent des activités socioculturelles et sportives.



Au sein de Jeunes et Libres, ReForm et Délipro Jeunesse assurent chacune un accueil extrascolaire.

Les écoles de devoirs sont des structures indépendantes des écoles, un organisme public, une asbl ou une association de fait. Il s'agit d'un **lieu d'accueil, d'écoute et de convivialité qui fait le lien entre l'école et le milieu de vie de l'enfant**.

Il fonctionne en dehors des heures scolaires sur base d'un projet pédagogique et d'un plan d'action annuel avec le soutien d'une équipe éducative qualifiée qui développe des activités de soutien scolaire et d'animation des enfants et contribue ainsi à leur éducation et à leur épanouissement.



Au sein de notre fédération, l'asbl ReForm est agréée pour tenir une école de devoirs.

JEUNESSE

Les pouvoirs locaux n'ont pas de compétences propres en matière de jeunesse. La plupart disposent d'un échevinat de la jeunesse, matière souvent regroupée avec l'enseignement, la santé, la culture, les sports ou encore la vie associative.

Cet échevinat de la jeunesse, par l'intermédiaire de son service de la jeunesse, agit de façon complémentaire ou en partenariat avec les services spécialisés tels que l'enseignement, les sports, l'emploi sans oublier le CPAS.



Ainsi, quatre axes peuvent être empruntés via une « Antenne-Jeunes » dépendante du CPAS :

- **L'insertion socio-professionnelle ;**
- **L'accès à un logement décent ;**
- **L'accès à la santé ;**
- **Le traitement des assuétudes et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.**

L'échevinat de la jeunesse peut également agir en organisant ou en collaborant à l'organisation d'activités pour les jeunes et par les jeunes, et en soutenant les associations de jeunesse de l'entité communale. Le soutien aux organisations et projets peut intervenir de **différentes manières** comme par exemple en accordant des subsides annuels ou des subsides exceptionnels

pour aider à la mise en œuvre de projets concrets, en faisant la promotion de l'association ou en créant un partenariat avec celle-ci sur une thématique vitale pour la commune.

Parmi les associations de jeunesse, nous retrouvons les Organisations de Jeunesse dont les mouvements thématiques, les mouvements de jeunesse, les services de jeunesse, les fédérations d'organisations de jeunesse, les fédérations de centres de jeunes et les groupements de jeunesse.

Les Centres de Jeunes regroupent quant à eux les maisons de jeunes, les centres de rencontres et d'hébergement et les centres d'informations de jeunes. Toutes ces organisations sont subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Afin de faciliter cette coopération, certaines villes et communes ont recréé à l'échelon local une Commission Consultative des Organisations de Jeunesse. À la différence de leur « aînée », les CCOJ communales ne rassemblent que les Centres de Jeunes et les Organisations de Jeunesse actifs sur le territoire de l'entité.



La commune de Waterloo a mis en place une Commission Consultative des Organisations de Jeunesse au sein de la commune réunissant les mouvements de jeunesse actifs sur l'entité et disposant d'un président, d'un trésorier ainsi que d'un secrétaire.

ENSEIGNEMENT

Chaque établissement scolaire ou école dépend d'un **pouvoir organisateur** et appartient à un **réseau d'enseignement**, l'un dit officiel et l'autre dit libre. L'enseignement communal officiel relève de la responsabilité d'un pouvoir organisateur qui peut être soit la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit les provinces, soit la COCOF - Commission Communautaire française pour la Région bruxelloise, soit encore des villes et communes.

L'enseignement communal reçoit des subventions-traitement finançant l'emploi et des subventions de fonctionnement ainsi que des subventions pour leurs infrastructures scolaires. De plus, les villes et communes ont la charge des moyens administratifs et budgétaires. Si presque toutes les communes organisent l'enseignement maternel et l'enseignement primaire, certaines villes et communes sont en charge d'établissements d'enseignement fondamental spécialisé, d'enseignement secondaire ou d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale et d'enseignement à horaire réduit (ESAHR et CEFA).

Au fur et à mesure, **le réseau communal et provincial est devenu un réseau à part entière reconnu** : le réseau officiel subventionné et non confessionnel, démocratique et pluraliste de surcroît. Selon l'article 24 de la Constitution, les communes et provinces ont une liberté d'initiative illimitée en matière de création et d'organisation de l'enseignement, agissant en qualité de pouvoirs organisateurs d'enseignement et jouissant donc de l'autonomie la plus large. L'école communale ou provinciale se doit

d'être proche du citoyen et démocratique. Les élus locaux sont élus par les citoyens et doivent satisfaire les aspirations et besoins de la collectivité locale en matière d'éducation tout en développant chez les jeunes l'esprit démocratique et l'exercice d'une citoyenneté responsable.

Les pouvoirs publics subventionnés sont représentés par le Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces (CECP), qui est une fédération de pouvoirs organisateurs, auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le CECP a notamment réalisé un certain nombre d'avis sur le Pacte pour un Enseignement d'Excellence ou sur le cours de philosophie et de citoyenneté. Son rôle, outre la représentation, est d'aider les communes et provinces, agissant en qualité de pouvoirs organisateurs, à remplir leurs missions d'éducation et d'enseignement. Il fournit son aide sous forme de conseils et de consultations, d'organisation de recherches et d'enquêtes, de publication de livres, périodiques, documents et bien plus encore.

Comme mentionné ci-avant, les communes disposent d'une **large autonomie dans l'élaboration des projets éducatif et pédagogique**. Le projet éducatif constitue un projet de politique de l'éducation tandis qu'un projet pédagogique définit les options pédagogiques et les choix méthodologiques en cohérence avec les intentions, les buts et les valeurs du projet éducatif.



Compétences " implicites " : exemples d'activités

À côté de ces compétences « explicites » existent des compétences que l'on pourrait qualifier « d'implicites » car elles ont une implication sur la vie des jeunes dans leur commune alors qu'elles ne leur sont pas explicitement consacrées.

Nous vous présentons une série d'activités que nos Organisations de Jeunesse ont réalisées, avec ou sans soutien communal. Selon le projet, certaines thématiques abordées entrent dans les champs d'action des communes. Ainsi, les pouvoirs locaux peuvent apporter leur aide afin de toucher un public plus large de jeunes et améliorer leur action de terrain en fonction des compétences incontournables accordées par la loi au collège ou des compétences investies.

CULTURE

« Musée des petits loups »

Durant plusieurs mois, **ReForm** a organisé des animations « Culture-École » avec une classe de maternelle dont l'objectif était de réaliser une exposition avec les enfants sur les artistes Joan Miro et Henri Matisse. Après avoir découvert ces artistes, les enfants travaillaient à la maîtrise de leur technique au travers de différents jeux et d'essais. Pour terminer l'animation,

les enfants ont réalisé une œuvre de l'artiste de manière détournée pour constituer l'exposition finale qui a été ouverte aux parents, enseignants, élèves et à tous les visiteurs intéressés.

« Auteur, illustrateur jeunesse : Anne Herbauts »

Les mercredis après-midi, **ReForm** met en place des activités dans les bibliothèques de la région de Verviers à l'occasion du passage de l'exposition « Faire chaise de tous bois » d'Anne Herbauts. Les jeunes découvrent cette auteure-illustratrice belge au travers de l'exposition et de ses livres.

« Le Théâtre jeune public »

Depuis de nombreuses années, **ReForm** propose aux enfants des écoles maternelles, primaires et secondaires des spectacles de qualité durant le temps scolaire en collaboration avec des centres culturels. Parallèlement à ces programmations, **ReForm** organise au mois d'août en partenariat avec le festival Théâtre au Vert de Thoricourt un stage d'initiation au théâtre pour les enfants de 3 à 6 ans.

« Causons Wallon avou nos èfants »

Le wallon fait partie de la richesse identitaire régionale, transmise de génération en génération. Afin de léguer ce patrimoine à la jeunesse, un projet intergénérationnel a vu le jour grâce à **ReForm** au travers de divers ateliers en immersion wallonne animés par des personnes âgées dans des écoles.

LOISIRS

« Ados-Fun »

Après une longue année scolaire, les adolescents de 12 à 18 ans peuvent profiter de 10 jours de vacances au mois de juillet. Accompagnés par des animateurs des **Jeunes Mutualistes Libéraux**, les jeunes peuvent profiter d'activités sportives, de visites culturelles, de soirées animées et bien plus encore, le tout au soleil.

« Stages »

Depuis de très nombreuses années, **ReForm**, les **JML** et **Délipro Jeunesse** assurent l'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires en organisant des stages sur des thèmes variés et parfois en partenariat avec d'autres associations et des lieux différents. **ReForm**, les **JML** et **Délipro Jeunesse** sont toujours à la recherche de communes afin d'y organiser leurs stages. Ces stages peuvent se dérouler tant sous forme de productions artistique que d'éveil à la culture, d'activités sportives ou culinaires.

SPORT

« Hockey Together »

Les **Jeunes Mutualistes libéraux** participent à cette initiative dont l'objectif est d'apporter à des enfants âgés de 5 ans minimum et présentant un handicap léger une saine détente physique et de l'amusement en leur apprenant le hockey, tout en étant encadrés par des coaches bénévoles.

COHÉSION SOCIALE

« Vacances Répit-Famille »

Les vacances ne sont pas une mince affaire pour les familles dont un enfant est handicapé, tant sur le plan organisationnel que

sur le plan de l'investissement humain et financier. C'est pourquoi les **Jeunes Mutualistes Libéraux** organisent des vacances particulières, à savoir un séjour organisé pour toute la famille durant lequel les enfants handicapés sont pris en charge la journée et si possible en intégration. Au final, les parents et les enfants profitent de ce temps de répit tout en étant sur le même lieu de vacances, le tout encadré par des professionnels dans des lieux de villégiature adaptés.

« La Vitrine de l'Artisan »

La Vitrine de l'Artisan est l'occasion de mettre en avant des artisans belges de qualité dont des jeunes talents. Grâce à ce concours, le grand public découvre leur parcours, leur motivation et leur vision de l'avenir. Ce projet, organisé par **la Besace** et soutenu par le SPF Économie, est devenu au fil des ans une plateforme incontournable et a déjà suscité des vocations.

« Handistand »

Véritable outil de sensibilisation, le Handistand de **la Besace** offre la possibilité à toute personne valide de se mettre en situation de handicap, qu'il soit moteur, visuel, auditif ou mental. L'objectif de l'expérience est de sensibiliser aux conditions d'autonomie maximum de la personne handicapée, comme n'importe quel autre citoyen.

« Génération en jeu »

La Besace a emmené des élèves de secondaire à la rencontre de personnes âgées, résidentes dans des maisons de repos de leur commune, afin de développer les capacités d'animation des élèves et de (re)créer un lien intergénérationnel grâce à des échanges et des jeux. Les « anciens » retrouvent un

statut social et sont heureux de communiquer leurs expériences. Quant aux plus jeunes, ils apprécient d'être écoutés, d'exprimer leurs idées et de partager leurs connaissances.

« Vas-y, consomme équitable »

ReForm participe depuis 2009 à la semaine du commerce équitable organisée par l'Agence belge de développement. En 2017, **ReForm** a collaboré avec la Maison de Jeunes de Herve et le collectif d'artistes « Chacun son cinéma » afin de former les jeunes à la réalisation de capsules vidéo sur le thème de la semaine.

ENVIRONNEMENT

« Congrès du Cycle vert »

Au lendemain du sommet de la COP21, les **Jeunes MR** lançaient un travail de réflexion auquel l'ensemble de l'OJ a participé. Durant 6 mois, 5 workshops se sont déroulés dans 5 villes et communes de Wallonie et Bruxelles afin d'aborder la problématique de l'environnement à travers plusieurs angles, à savoir la COP21, l'énergie, l'agriculture, la mobilité et l'urbanisme. Tout au long de ces ateliers, les participants ont pu s'immerger avec des experts et des politiques dans une des grandes questions de société de notre époque. Mêlant réflexions et prises de position, le « Congrès du Cycle vert » a accouché du *Petit Livre vert*, recueil de propositions concrètes des jeunes pour la Terre de demain.

« Défi Génération Zéro Watt »

La Besace, dans le cadre du Défi Génération Zéro Watt, accompagne douze écoles de primaire et de secondaire dans la Province de Liège, afin de réaliser des économies d'énergie au sein de leur éta-

blissement. Réalisé en trois phases, le projet comprend une première animation sur l'importance de réduire les consommations énergétiques, la réalisation d'un audit énergétique par les jeunes eux-mêmes et enfin les propositions d'action de ces derniers et les solutions mises en place pour éviter les gaspillages. À la fin de l'animation qui dure quatre mois, les élèves reçoivent un diplôme d'éco-citoyen.

« Nuit de l'Obscurité »

Pour la 10^{ème} année désormais, **la Besace** organise la Nuit de l'Obscurité au début du mois d'octobre. L'objectif ? Sensibiliser un large public aux problématiques liées à la pollution lumineuse. À terme, cette pollution détériore la qualité du ciel nocturne et agit sur le rythme biologique de l'Homme et de la faune ainsi que sur la croissance de la flore. Au cours de cette nuit se tiennent des expositions, des projections d'images de la voûte étoilée, des conférences d'experts, des balades contées ainsi que des stands de clubs d'astronomie. Pour les plus jeunes, des jeux-concours, des ateliers de bricolage, un film d'animation et un espace organisé sont prévus.

« Formation alimentation saine »

Dans le cadre d'une formation sur l'alimentation saine à destination d'une centaine d'écoliers bruxellois, les **Jeunes Mutualistes Libéraux** ont aidé les enfants à entamer un projet de potager. Accompagnés par des enseignants et des animateurs **JML**, ils ont aussi participé à des ateliers dirigés par des jardiniers et des diététiciens tout au long de l'année scolaire. Ils ont par conséquent été sensibilisés à la problématique de l'alimentation saine et équilibrée ainsi qu'à tous les aspects liés tels que les circuits courts, la production équitable ou encore le respect des saisons.

PRÉVENTION

« EVRAS en milieu scolaire »

La santé sexuelle fait partie intégrante de la santé et même si elle ne peut pas être réduite à la notion de risque, l'intérêt qu'elle suscite auprès des adolescents se focalise souvent sur cet aspect. L'Éducation à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle est un processus éducatif visant à accroître les aptitudes des jeunes à opérer des choix favorisant l'épanouissement de leur vie relationnelle, affective et sexuelle ainsi que le respect de soi et des autres.

Depuis 2012, l'EVRAS est obligatoire dans tous les établissements scolaires de l'enseignement maternel jusqu'à l'enseignement supérieur. SIDA'SOS mène des actions de sensibilisation et de prévention dans de nombreuses écoles bruxelloises.

« Vivre sur les réseaux sociaux »

Depuis plusieurs années, les réseaux sociaux font partie intégrante de notre vie et la sensibilisation des enfants aux risques qui leur sont liés est devenue une absolue nécessité.

Délipro Jeunesse a acquis une très solide expérience en matière de sensibilisation des jeunes à l'éducation aux médias et à la citoyenneté. Forte de nombreuses collaborations avec des Centres Psycho-Médico-Sociaux, des associations de parents et des enseignants de la maternelle au secondaire, Délipro Jeunesse mène dans les écoles et les associations, à destination des parents et des enfants, des formations « médias » et « citoyenneté ».

« La Nuit Européenne Sans Accident »

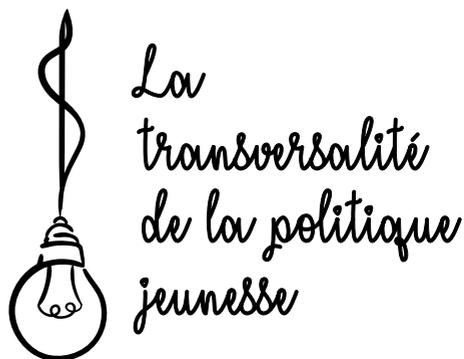
Chaque 3^{ème} samedi du mois d'octobre,

les **Responsible Young Drivers Wallonie-Bruxelles** sont présents dans des discothèques et lieux de fête afin d'y sensibiliser les fêtards à la conduite responsable.

SÉCURITÉ

« Rapatriement du Nouvel An »

Depuis 26 ans, les **Responsible Young Drivers Wallonie-Bruxelles** organisent le rapatriement du Nouvel An. Le principe est simple : durant la nuit du Nouvel An, les volontaires RYD sillonnent les routes de Wallonie et de Bruxelles et ramènent gratuitement les jeunes conducteurs qui ne seraient plus aptes à conduire ainsi que leurs passagers dans leur propre véhicule.



TRANSVERSALITÉ HORIZONTALE

Les communes ont la liberté de pouvoir choisir leurs priorités de travail selon la réalité du terrain. Juridiquement, le bourgmestre et les échevins travaillent de manière collégiale afin de renforcer la transversalité de leurs actions. Toutefois, dans les plus grandes communes où la charge de travail est plus élevée et où les compétences sont exercées par des élus de formations politiques différentes,

la transversalité et la cohérence des actions ne sont pas toujours adéquates. Les jeunes sont régulièrement les grands oubliés.

Ainsi, nous ne pouvons qu'**inciter les futurs mandataires à intégrer les matières d'enfance et de jeunesse dans les différentes politiques menées par les communes ainsi que les CPAS**. Nous avons déjà cité un certain nombre d'activités réalisées par nos OJ dans les domaines de la culture, du sport ou encore de l'environnement et les effets positifs qu'elles ont entraînés chez les jeunes.

À côté de la transversalité horizontale intracommunale, la transversalité horizontale intercommunale constitue également un excellent levier pour mettre en place des politiques jeunesse communales ambitieuses. En effet, une intercommunale peut exploiter des infrastructures affectées à l'enseignement ou à l'accueil de la petite enfance.

TRANSVERSALITÉ VERTICALE

Avec le niveau communautaire

L'enseignement reste la matière dont la transversalité avec le niveau communautaire est la plus forte. Les communes, en tant que Pouvoir Organisateur, disposent d'une large **autonomie** leur permettant de définir les projets éducatif et pédagogique moyennant le respect des **socles de compétences** et des **principes généraux du Décret missions**.

L'accueil de la petite enfance et l'accueil des enfants durant leur temps libre relèvent également de la transversalité avec le niveau communautaire.

Depuis l'entrée en application du décret le 1^{er} janvier 2004, toute commune qui réunit une commission communale de l'accueil en respectant le prescrit du décret obtient, dès qu'elle le signale à l'ONE, une subvention pour engager un coordinateur qui réalise un état des lieux local. A partir de celui-ci, des constats et de l'analyse des besoins, la commission communale élabore un ou des programmes de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), programmes qui permettent aux partenaires de bénéficier de subventions de fonctionnement.

Afin que les droits et obligations de la commune et de l'ONE soient clairs pour tous, les deux partenaires signeront une **convention** portant sur la mise en œuvre de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre. Concernant les missions du coordinateur, en plus de ses missions de base, la commune peut proposer que soient mentionnées des missions spécifiques, adaptées à son contexte particulier. Le coordinateur soutient le membre du collège des bourgmestre et échevins en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination ATL, sensibilise et accompagne les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil et soutient le développement d'une politique cohérente pour l'ATL sur le territoire de la commune.

La Commission Communale de l'Accueil est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination. Elle est compétente pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre. Il s'agit d'un organe consultatif.



Participation citoyenne et participation des jeunes à l'échelon communal

Si l'on entend beaucoup parler de la participation des enfants et des jeunes, ceux-ci sont-ils réellement entendus, écoutés et impliqués dans la politique locale ? La participation des enfants et des jeunes est un droit reconnu par la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)** et inscrit dans la **Constitution belge**. Elle s'inscrit dans une vision plus large visant à impliquer les citoyens dans les processus de décision, ce qui englobe *de facto* l'avis des enfants et des jeunes. Cela contribue ainsi à développer leur citoyenneté, leur offrir une opportunité d'apprentissage des processus démocratiques, leur donne confiance en eux et renforce leur capacité à faire entendre leur voix. Dès lors, il faut que la participation des jeunes soit organisée au niveau politique le plus proche d'eux et concerne des sujets pertinents par rapport à ces derniers. Ils ne doivent pas se réduire uniquement à des événements culturels et sportifs ou à des plaines de jeux. En effet, lorsque le processus est suffisamment expliqué de manière pédagogique, les jeunes perçoivent tout ce qu'ils peuvent apporter à leur commune.

Il est essentiel de leur donner **le droit de s'exprimer librement** afin que leur avis soit

dûment pris en considération. Les enfants doivent être informés sur la manière dont sera organisée la participation, sur son ampleur, son but et son impact potentiel. Les rôles et responsabilités de chaque composante du pouvoir local doivent être nécessairement compris et traduits de manière concrète.

En tout premier lieu, il convient d'identifier le thème sur lequel vont travailler les enfants. Ce thème doit nécessairement avoir un impact sur leur vie et **leur participation doit apporter une réelle plus-value**. Ensuite, il faut déterminer la méthode parmi un large éventail qui va des instruments de participation structurels jusqu'au processus de consultation lié à une question particulière au travers de focus groupes, de questionnaires ou encore de consultations de groupes de jeunes spécifiquement ciblés.

Il ne suffit pas de rassembler les jeunes ponctuellement pour s'assurer d'une participation effective, il importe également d'élaborer un plan organisationnel afin que les jeunes soient systématiquement inclus dans le processus de décision. Néanmoins, les jeunes ne doivent jamais être forcés à exprimer leur avis contre leur gré.

Comme pour un adulte, ceux-ci doivent disposer d'un temps de réflexion qui s'adapte parfaitement à leur rythme de vie et aux engagements des jeunes. Ainsi, en dehors de leurs études ou de leur vie professionnelle, de nombreux jeunes sont déjà investis dans d'autres activités et institutions, à savoir des Organisations de Jeunesse, des clubs sportifs, une formation musicale et artistique ou encore un travail étudiant, sans oublier leur vie sociale.

Par ailleurs, il faut prendre conscience que le **processus de participation** peut utiliser à la fois des méthodes quantitatives et qualitatives. D'un côté **les méthodes quantitatives**, qui sont très utilisées mais qui proposent un choix de réponse restreint, permettent de donner une justification par le nombre au processus. De l'autre côté, **les méthodes qualitatives**, qui proposent aux jeunes de s'exprimer librement, offrent plus de nuances ainsi que les pensées et visions originales des jeunes mais les réponses sont parfois très différentes. Pour s'assurer que ces idées ne donnent lieu à des interprétations erronées et sans lien avec la réalité, toutes les parties prenantes au processus de décision doivent être impliquées, telles que des hommes et femmes politiques, des agents communaux ou encore des experts.

Tous les jeunes, quelle que soit leur origine et sans discrimination de quelque nature que ce soit, doivent être encouragés à participer et doivent en avoir la possibilité. Comme l'a souligné l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), s'il y a une limite au nombre d'enfants pouvant participer, il est recommandé que **les enfants choisissent eux-mêmes qui va les représenter.** La participation égale de tous les enfants doit être facilitée, en tenant compte de la diversité interne. Les responsables doivent être conscients des sources de diversité plus subtiles, telles la manière d'apprendre, de communiquer, de résoudre des problèmes ou encore d'appréhender les environnements intérieur et extérieur. Pour que les décideurs adultes, les jeunes ainsi que toute personne prenant part au processus aient les aptitudes nécessaires, ces derniers doivent être formés, afin

qu'ils puissent disposer des connaissances requises pour se positionner.

Pendant, dans certaines situations, des mesures de protection à l'égard des jeunes doivent être mises en place durant tout le processus de participation, en nommant des personnes accompagnatrices responsables et informées de leur rôle et de leurs devoirs. Celles-ci doivent être respectueuses de la vie privée des jeunes et de leurs avis, de leur volonté de quitter le processus le cas échéant et de leur droit à l'image.

Dans ce cadre, tant les adultes décideurs que les responsables du processus et les jeunes doivent être formés au sujet afin d'avoir connaissance des droits des jeunes tels qu'énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, plus spécifiquement le droit à la participation dans divers contextes. De plus, des outils à destination des adultes sont disponibles pour apprendre à travailler avec des jeunes de différents âges, origines et aptitudes.

Pour terminer, le processus de participation doit être assorti d'une évaluation et un *feedback* doit être transmis aux jeunes. **Cette évaluation** doit être en partie réalisée avec le concours des jeunes et en les impliquant de préférence le plus tôt possible dans le processus afin d'en influencer la conception et le contenu. Les adultes prenant part sont également invités à évaluer le processus et se concerter sur la manière dont les prises de décision vont être traduites dans les actes.



À l'échelle nationale, le *Funky Dragon*, assemblée des enfants et des jeunes du Pays de Galles, a mis sur pied le projet « *Our rights, our story* » en 2006-2007 visant

à déterminer quelles sont les visions que les jeunes gallois de 11 à 18 ans peuvent avoir sur les thèmes de l'éducation, de la santé, de l'information ou encore leurs intérêts spécifiques.

Combinant sondages nationaux, entretiens de jeunes par des jeunes et groupes de travail, les entretiens ont pris pour point de départ des photos que les jeunes avaient pris de leur entourage, de leur communauté et des endroits importants pour eux.

Aux Pays-Bas, le ministère de la jeunesse et de la famille décerne un prix annuel de la jeunesse à la municipalité avec la meilleure initiative pour la participation des jeunes. Depuis 2011, toutes les municipalités doivent disposer de moyens de consultation des jeunes, en vue notamment de créer un environnement leur étant adapté.

Le 24 janvier 2018, **Isabelle Simonis**, Ministre de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a annoncé que, suite à l'évaluation positive délivré au projet pilote « Politique locale de jeunesse plus participative », ce dernier sera généralisé à l'ensemble des communes wallonnes et bruxelloises.

Le principal objectif du projet est de renforcer la participation des jeunes dans la définition de projets de société qui les concernent au niveau local. 513.000€ serviront à proposer à toute commune candidate l'accompagnement progressif de ce processus participatif avec un maximum de **trente nouvelles communes** désignées annuellement. 600.000€ ont également été budgétisés et permettront la réalisation concrète des projets portés par les acteurs et actrices du processus de participation.



Lors des élections communales de 2018 et pour la première fois en Belgique, la ville de Gand autorise les jeunes à partir de 16 ans à voter.

Toutefois, les voix des moins de 18 ans ne seront pas comptabilisées pour la composition du conseil communal. La ville publiera néanmoins les résultats et s'est engagée à prendre en considération les préoccupations des jeunes.



Exemples étrangers de coordination locale des politiques d'enfance et de jeunesse

Nous avons choisi de présenter **deux exemples européens de stratégie de coordination locale des politiques d'enfance et de jeunesse** qui nous semblent pertinents.

En analysant les cas français et suédois, nous nous apercevons que la politique jeunesse, outre le fait qu'elle revêt un aspect important pour ces gouvernements respectifs, est décentralisée. Si les gouvernements définissent les lignes de ces politiques jeunesse, les villes et communes disposent d'une large autonomie pour traduire dans les faits ces lignes, en collaboration avec le milieu associatif.

EN FRANCE

Les Projets Educatifs Locaux (PEL) sont des projets d'éducation transversaux au sein desquels les enseignants, les parents, les élus et les associations collaborent. Ce projet est communautaire car il n'associe pas uniquement les institutions et vise un public de jeunes jusqu'à 25 ans tout en pouvant être centré sur certaines tranches d'âge.

Si nous prenons l'exemple de Brest, les acteurs institutionnels, à savoir l'Éducation nationale, les Caisses d'Allocations Familiales, Jeunesse et Sport, le Conseil Général, la municipalité, etc., et non institutionnels, comme des associations, se sont mis autour d'une table pour discuter et parler d'une même voix. Concrètement, les acteurs institutionnels définissent les priorités du Projet Éducatif Local. Ensuite, les sept mairies de quartier mettent en oeuvre le projet avec tous les acteurs. Des animations de terrain naissent, spécifiques à chaque quartier. Ainsi, l'action naît du PEL et le PEL l'accompagne, la valorise, la diffuse dans tous les autres secteurs de la municipalité.

Le principal avantage retiré de ce projet est la cohérence. Alors qu'au fur et à mesure des années, de nombreuses associations et initiatives ont vu le jour, se sont construites par couches successives, sans véritable stratégie, les PEL permettent de rassembler tous les acteurs autour d'une même table. Lorsqu'il s'agit de grandes communes, le PEL est adapté aux quartiers ou aux arrondissements.

EN SUÈDE

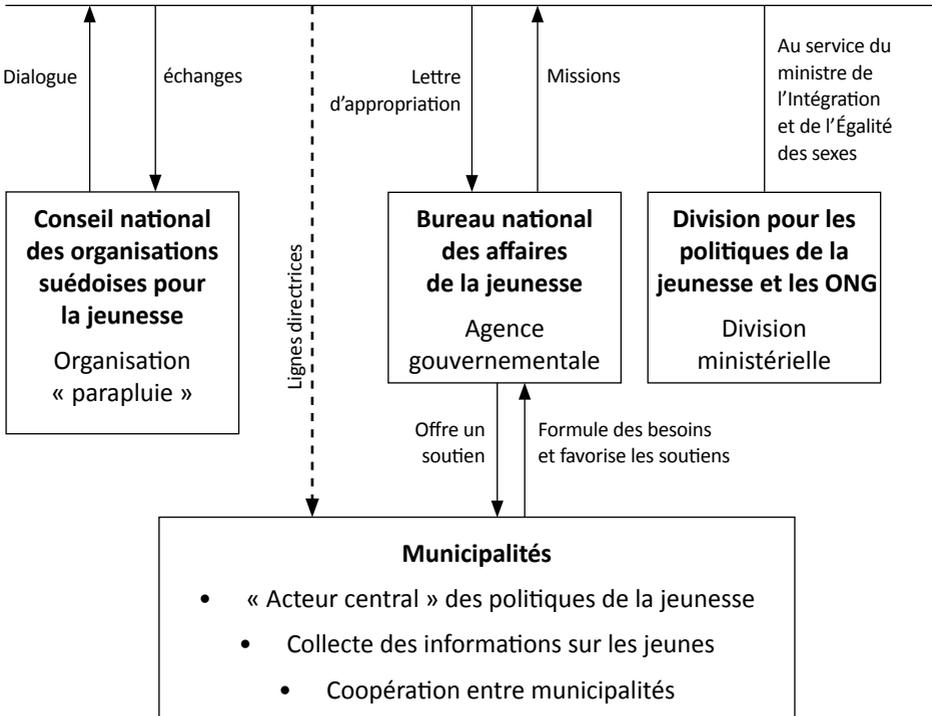
Les communes sont les piliers de la politique jeunesse suédoise. L'État trace les grandes orientations de celle-ci tandis que les communes disposent d'une grande liberté pour les mettre en œuvre.

La politique jeunesse suédoise est caractérisée par une « intersectorialité » très poussée, en ne se limitant pas aux loisirs, au sport, à l'éducation ou encore au logement. **La compétence relève de tous les ministres, même s'il y en a un expressément en charge de la jeunesse.**

Les communes sont constamment informées de la situation réelle du terrain. Depuis 2005, les résultats des études et enquêtes réalisées par l'Office National Suédois pour les Affaires de la Jeunesse, qui obtient directement les données de dix-sept agences gouvernementales, sont systématiquement transmis aux communes. En corollaire, les communes sont invitées chaque année à collecter et à assurer le suivi d'informations sur les conditions de vie et les valeurs des jeunes âgés de 13 à 25 ans résidant sur leur territoire. Au fil des ans, la collaboration transversale entre les différents secteurs de la politique jeunesse au sein des communes s'est renforcée.

LE GOUVERNEMENT SUÉDOIS ET SES MINISTRES

UNE « RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DES POLITIQUES DE JEUNESSE »





Nos
Organisations
de Jeunesse



LE PETIT + DE JEUNES ET LIBRES

La disponibilité et le soutien pour l'ensemble de nos membres.

L'ASBL Jeunes & Libres est la fédération des Organisations de Jeunesse libérales reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle **coordonne** les activités de toutes les organisations, groupements, mouvements, services de jeunesse qui se réclament de la doctrine libérale. Elle a notamment **pour missions** d'encourager le développement des organisations, services et mouvements qui la composent, d'harmoniser leurs actions dans le respect des buts et des compétences de chaque organisation affiliée, d'en coordonner les efforts et défendre les aspirations, d'assurer leur intercommunication.

CHEVAL DE BATAILLE

Coordonner les efforts et **promouvoir** tout projet, action, service qui permet aux jeunes de développer les valeurs de solidarité, d'accéder à l'autonomie et de poser des choix pour un engagement responsable dans la société, tout en coordonnant leurs moyens et leurs objectifs.

THÈMES PRIORITAIRES

La représentation au sein des commissions sectorielles et auprès des pouvoirs publics des **intérêts** de nos OJ membres, la défense et la valorisation de leurs activités.

PUBLIC CIBLE

Les Organisations de Jeunesse ainsi que les jeunes en général.

La Besace diversifie ses champs d'action par des animations socioculturelles, pédagogiques, d'éducation permanente, de sensibilisation, de citoyenneté, des formations ou encore des échanges internationaux. **L'objectif** de la Besace est d'amener les jeunes à comprendre la société dans laquelle ils évoluent en leur proposant des outils pour affronter les défis d'aujourd'hui et de demain. L'asbl possède également une antenne liégeoise et une vingtaine de sections locales.

CHEVAL DE BATAILLE

Donner aux jeunes des clés de compréhension pour devenir acteurs de leur avenir.

THÈMES PRIORITAIRES

La citoyenneté, l'esprit d'entreprendre, l'environnement et la culture.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes en général avec une attention particulière à un créneau peu touché : ceux qui sont sur le point de se lancer dans la vie active.

LE PETIT + DE LA BESACE

Une équipe innovante et à l'écoute des préoccupations de son public cible.

ACTIVITÉS

L'un des projets phares de la Besace est le concours national « **La Vitrine de l'Artisan** » qui vise, chaque année depuis 2006, à mettre en évidence des artisans belges de qualité, à promouvoir l'esprit d'entreprendre auprès du grand public,

cherchant ainsi à susciter des vocations parmi les jeunes.

La Besace est également très présente dans le **milieu scolaire**, avec lequel elle collabore régulièrement afin de mettre en place différentes activités. Parmi celles-ci, nous retrouvons le défi « **Génération Zéro Watt** » qui éveille les jeunes à une consommation énergétique responsable ou encore le « **Handistand** », un outil itinérant de sensibilisation au handicap.

Depuis 2009, le planétarium de Bruxelles confie à la Besace l'organisation et la coordination de « **La Nuit de l'Obscurité** », événement annuel de sensibilisation à la pollution lumineuse et aux économies d'énergie, ouvert au grand public.

La Besace propose également tous les ans les formations « **Associ'actif** », destinées aux jeunes acteurs de terrain et qui abordent le management associatif. Ces formations traitent de thématiques différentes chaque année et offrent l'occasion aux travailleurs du secteur associatif de se rencontrer pour échanger sur les problèmes rencontrés et/ou les bonnes pratiques.

En tant qu'Organisation de Jeunesse, Délipro Jeunesse travaille sur le développement de l'esprit critique des jeunes en passant par la valorisation des comportements autonomes et responsables. Les jeunes sont accompagnés prioritairement selon la connaissance de l'OJ des réseaux sociaux, des médias et des valeurs citoyennes responsables. **L'objectif** est bien que chacun puisse trouver SA place dans un quotidien où la performance est souvent prônée comme une tendance à suivre et fournir les outils nécessaires pour y parvenir. L'écoute, l'ouverture aux autres et l'intégration guident chacun des projets.

CHEVAL DE BATAILLE

Développer l'esprit critique et l'autonomie des jeunes.

THÈMES PRIORITAIRES

L'éducation aux médias et à la citoyenneté.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes de 3 à 35 ans.

LE PETIT + DE DÉLIPRO JEUNESSE

La capacité d'adaptation à un public large.

ACTIVITÉS

Au fil des ans, l'équipe, située à Pont-à-Celles, s'est focalisée sur les propos des jeunes pour construire des activités principalement ciblées sur l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

Modules pédagogiques au sein d'institutions scolaires, ateliers créatifs les mer-

credis après-midi ou encore événements au cours desquels **les talents et l'esprit d'entreprendre** sont mis à l'honneur, l'association multiplie ses actions afin de répondre au mieux aux envies et aux besoins des enfants et des adolescents.

Durant les vacances scolaires, les activités de Délipro Jeunesse s'intensifient car l'asbl propose **des stages** dont les thèmes poussent les jeunes à la découverte et au dépassement de soi.

Attentive à la jeunesse en perpétuelle mutation, les objectifs sont repensés constamment en les définissant sur le long terme. C'est pourquoi, lors des animations, l'équipe veille à transmettre suffisamment de pratiques et de techniques pour que l'écho des valeurs de Délipro Jeunesse résonne bien après son passage.

Délipro Jeunesse, c'est aussi **un espace de soutien méthodologique et d'accompagnement scolaire**, un focus sur l'éducation aux médias à travers différents outils notamment le journal **« Mots Croisés »**. Quels que soient les projets, l'association multiplie les opportunités de favoriser l'éducation par les pairs.

Toute sa réflexion s'articule autour de la capacité à collaborer en responsabilisant les jeunes, qu'importe leurs différences d'âge, et de créer du sens à partir de leurs envies.



La Fédération des Étudiants Libéraux **défend** et **propage** les principes fondamentaux de liberté, de progrès, d'humanisme et de démocratie dans une optique libérale, sur les plans politique, économique, social et culturel. Elle défend et représente les étudiants.

Ses différents cercles étudiants se situent en Région bruxelloise, à savoir le CEL ULB, le CEL Saint-Louis et le CEL ICHEC et en Région wallonne avec des cercles étudiants de la FEL sur les campus de Liège, de Namur, de Louvain-La-Neuve et de Mons.

CHEVAL DE BATAILLE

La défense des étudiants, sans être pour autant un syndicat étudiant et propager une vision libérale de l'enseignement.

THÈMES PRIORITAIRES

L'Europe : les membres de la FEL sont de fervents défenseurs de l'Union européenne et n'hésitent pas à se positionner sur ses thématiques. La FEL développe une vision d'une Belgique intégrée au sein d'une UE forte et aux compétences renforcées.

L'enseignement : la FEL rappelle la nécessité d'une éducation de qualité/d'excellence pour préparer tous les jeunes aux nombreux enjeux de demain. Elle est également attentive aux problématiques spécifiques qui touchent directement les étudiants (numéro Inami, élargissement des bourses, ...) et aux décrets régissant le secteur.

La citoyenneté : en tant qu'OJ, la FEL met également l'accent sur la sensibilisation des jeunes à la chose politique, au débat de fond et à la participation citoyenne.

PUBLIC CIBLE

Les étudiants inscrits en Haute école ou à l'Université et ce, jusqu'à 35 ans.

LE PETIT + DE LA FEL

La FEL est totalement libre sur les positions qu'elle défend. Elle n'est rattachée à aucun parti politique et elle n'a pas le statut d'ORC.

ACTIVITÉS

Au niveau national, la FEL met sur pied deux fois par an **une campagne**. Le rôle des campagnes est de permettre aux étudiants de produire des positions sur un sujet d'actualité, lequel est défini en bureau politique. Le contenu de ces campagnes est élaboré au cours de mises au vert durant lesquelles les membres se réunissent pour échanger leurs idées et construire leurs positions. Par ailleurs, se tient chaque année **le congrès national** qui a pour objectif d'outiller les étudiants afin qu'ils puissent se positionner sur une question d'actualité. Ces congrès ont déjà porté sur les grands traités économiques dont le TTIP mais aussi sur l'enseignement ou le compromis à la belge. De plus, en filigrane, tout au long de l'année, les étudiants s'expriment sur des sujets qui leur tiennent à cœur dans le magazine de la FEL, *Libertines*.

Au niveau national, les sections locales organisent plusieurs activités : conférences, visites d'entreprises, midis politiques...



Les Jeunes Mutualistes Libéraux sont une OJ reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organise des **loisirs éducatifs et culturels en Belgique et à l'étranger**, à destination des jeunes en individuel, groupes ou familles. Elle met en place une série d'activités se rapportant à la santé, à l'éducation permanente et au handicap. Sa mission **est d'aider les jeunes** afin qu'ils deviennent des Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.

CHEVAL DE BATAILLE

L'intégration des jeunes, la santé et l'animation.

THÈMES PRIORITAIRES

La prévention, la santé, l'éducation, la culture, les personnes handicapées et le développement personnel.

PUBLIC CIBLE

Des tous petits (quelques mois) aux jeunes de 35 ans.

LE PETIT + DES JML

Les JML sont orientés vers un large public et sont actifs dans de nombreux domaines avec une expérience de plusieurs décennies au travers de nos régionales à Bruxelles, dans les provinces du Brabant wallon, du Hainaut et de Liège.

ACTIVITÉS

Des séjours sont organisés par et pour les jeunes en été et en hiver. Ces séjours sont proposés en individuel, aux groupes et

aux familles. En outre, des **campagnes de sensibilisation** à la santé sont également au programme de leurs activités ainsi que des séjours pour jeunes présentant un handicap moteur ou mental. Ces séjours, où les jeunes peuvent venir accompagnés de leurs parents ainsi que de leurs frères et sœurs, offrent un moment de répit aux familles des jeunes à mobilité réduite.

Les JML proposent aussi **d'autres services aux familles** : garde d'enfants malades, assistance scolaire, etc.

Les JML offrent aussi la possibilité de suivre des formations pour devenir animateur de jeunesse.

Enfin, les JML publient un périodique trimestriel, le **Carton**.

La liste des principales activités déployées par les JML comprend :

- des formations d'animateurs ;
- des séjours et stages ;
- des vacances à l'étranger ;
- des vacances pour enfants handicapés & leurs familles (répit et activités pendant la semaine) ;
- des gardes d'enfants malades ;
- des petits-déjeuners sains ;
- des ateliers thématiques ;
- des activités d'éducation à la citoyenneté avec des écoles ;
- des caméra trottoirs.



Les Jeunes MR sont actifs en Wallonie, à Bruxelles et dans sa périphérie et rassemblent des jeunes de tous horizons, âgés de 15 à 35 ans. S'ils partagent la même **doctrine libérale** que le Mouvement Réformateur, il n'en reste pas moins que les Jeunes MR sont totalement **indépendants**.

Leur objectif est, avant tout, d'intéresser les jeunes à la politique, de les sensibiliser aux projets libéraux et de faire évoluer ces idées en y apportant un regard jeune et critique. Surtout, les Jeunes MR souhaitent permettre à des jeunes de se rencontrer et d'échanger leurs idées !

CHEVAL DE BATAILLE

Permettre aux jeunes de devenir des CRACS en les sensibilisant à la politique.

THÈMES PRIORITAIRES

Les thèmes qui font l'actualité et plus principalement, le triptyque Enseignement/Formation/Emploi, le Numérique et l'Environnement.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes qui ont envie de faire entendre leur voix.

LE PETIT + DES JEUNES MR

Outre la diversité et la liberté de ton qui les caractérisent, les Jeunes MR sont une jeunesse politique **non-dogmatique**. Ils sont **indépendants** et souhaitent être une force de renouvellement dans le débat d'idées au sein de la société.

ACTIVITÉS

Les Jeunes MR cherchent à se renouveler en permanence, afin de proposer aux jeunes des activités liées à l'actualité et qui leur permettront de développer leur sens critique afin de poser leurs choix et de mieux comprendre la société qui les entoure.

Chaque année, une thématique déterminée est analysée et débattue lors du **Congrès annuel**. L'objectif ? Voter ensemble des propositions et recommandations qui seront ensuite publiées dans un mémorandum sur le sujet. Récemment, les Jeunes MR se sont concentrés sur le numérique, en votant 17 propositions visant à mieux intégrer la Belgique dans cette révolution à part entière.

Des **conférences et débats politiques** sont organisés avec des personnalités de premier plan, comme Maggie De Block, Saskia Van Uffelen ou Xavier Bettel.

Les Jeunes MR publient une revue bimestrielle, le **PiccoloMR**, dans laquelle sont traités en profondeur des sujets d'actualité, tant au niveau national qu'international. Un magazine entièrement écrit par leurs membres !

Très actifs sur les réseaux sociaux, outre des communiqués de presse et des brèves, les Jeunes MR publient régulièrement des **Cartons bleus** sur le web, afin de décortiquer des thèmes majeurs de l'actualité.

Par ailleurs, les fédérations provinciales et régionale, ainsi que les **105 sections locales** réalisent régulièrement des activités de terrain, en lien direct avec le quotidien propre à leur zone géographique. Sans oublier la participation active au sein du LYMEC qui regroupe les jeunes libérales européennes.

La mission principale de ReForm est d'aider les jeunes à trouver leur place dans la société et d'y devenir acteurs à part entière. En toile de fond de son action, il y a une approche citoyenne permettant l'apprentissage des droits et des devoirs, respectant la diversité et la liberté, permettant de susciter la création, le débat et la réflexion.

ReForm est présente à Bruxelles et, via ses régionales, dans les provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Namur et de Liège.

CHEVAL DE BATAILLE

- Les projets d'éducation à la consommation responsable ;
- Les projets d'éducation à la culture ;
- Les projets pédagogiques ;
- L'accueil extra-scolaire.

THÈMES PRIORITAIRES

La culture, l'éducation, la citoyenneté et la pédagogie.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes de 3 à 30 ans.

LE PETIT + DE REFORM

La force du collectif au travers d'une équipe de collaborateurs, présente sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ACTIVITÉS

ReForm développe plus de **3.000 activités** par an.

Celles-ci sont regroupées en quatre grands axes :

- Pédagogie ;
- Citoyenneté ;
- Culture ;
- Recherche.

L'asbl organise, dans le cadre de sa mission « **soutien scolaire** », des écoles de devoirs, des cours de remédiation, ainsi que des cours pour préparer au CEB.

ReForm est très présente dans les écoles et y organise notamment des journées d'études pédagogiques, des projets de citoyenneté et d'éducation à l'environnement, des animations variées, des classes de dépaysement, des formations, du théâtre jeune public, des ateliers créatifs, des séjours culturels...

L'organisation développe également un grand nombre d'activités extrascolaires autour des arts plastiques, de l'environnement, de la lecture, du théâtre ou encore des stages éducatifs de vacances.

ReForm est donc à la fois **présente dans et en-dehors des écoles** pour accompagner les jeunes et les aider à devenir des Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.



Les RYD s'occupent de la sensibilisation et de la prévention à la sécurité routière allant du piéton à la question de la mobilité de demain en passant par les questions écologiques. L'association travaille avant tout avec des volontaires qui se mobilisent pour réaliser les actions planifiées au cours de l'année, pour sensibiliser les jeunes par les jeunes. Pour l'instant, les RYD disposent de deux antennes : l'une gérant les provinces de Liège, de Namur, du Luxembourg et l'autre qui s'occupe de la Région bruxelloise, du Brabant wallon et du Hainaut.

CHEVAL DE BATAILLE

Développer la conduite responsable des jeunes.

THÈMES PRIORITAIRES

La mobilité et la sécurité routière.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes de 17 à 29 ans.

LE PETIT + DE RYD

La capacité de ne pas moraliser les jeunes, ni de les sanctionner.

ACTIVITÉS

Les deux plus importants événements des RYD sont le Rapatriement du Nouvel An et la Nuit Européenne Sans Accident, les plus anciennes activités et celles ayant une grande ampleur médiatique et donc les plus connues auprès du grand public. Au cours du **Rapatriement du Nouvel An**, les RYD disposent de deux dispatchings qui permettent de réceptionner les appels

des fêtards qui souhaitent être ramenés et ce, de minuit à six heures du matin. La voiture la plus proche est contactée, part les rechercher et ramène les fêtards et leur véhicule chez eux.

Lors de la **Nuit Européenne Sans Accident (NESA)**, les RYD sont présents dans des discothèques avec l'accord de celles-ci et y sensibilisent les fêtards. Dès le début de la soirée, les RYD proposent aux conducteurs responsables de porter un bracelet durant toute la soirée et de leur faire passer un test d'alcoolémie avant de repartir. Si le résultat est négatif, ils reçoivent un sac avec des petits cadeaux. Si le résultat est positif, les RYD cherchent à trouver une solution pour rentrer en sécurité, en sachant que les RYD ne les ramèneront pas à leur domicile et qu'ils n'ont aucun pouvoir contraignant.

En dehors de ces deux activités, les RYD mènent très régulièrement des **actions de sensibilisation** durant toute l'année, que ce soit avec leur voiture tonneau, le crash-test, les lunettes Alcovision, le jeu de la distraction, l'Ecoconduite, etc. Ces animations sont menées dans les écoles, les festivals, les fêtes de quartier et beaucoup d'autres événements. Des **formations** sont également assurées grâce aux Formapacks à destination des écoles secondaires. Durant deux sessions de cours par classe, les RYD abordent la sécurité routière de manière générale : alcool au volant, drogue, médicaments, vitesse, distances de sécurité et de freinage, causes d'accident, etc.

Les RYD ont acquis une véritable expertise dans le domaine de la mobilité et de la sécurité routière, de par leur présence sur le terrain et sont régulièrement invités à des débats.



SIDA'SOS a pour mission de sensibiliser les jeunes à la santé sexuelle sur base de dialogue afin de changer les mentalités et d'améliorer les comportements sur le long terme. SIDA'SOS est principalement active dans le secteur de la jeunesse ainsi que dans les milieux scolaires. De plus, les jeunes actifs au sein de SIDA'SOS conçoivent tout au long de l'année, des nouveaux outils pédagogiques, des campagnes de communication ainsi que des événements culturels et éducatifs afin de devenir des CRACS.

CHEVAL DE BATAILLE

Sensibilisation et promotion à la santé sexuelle.

THÈMES PRIORITAIRES

Les infections sexuellement transmissibles dont le VIH et le HPV, les préservatifs et les dépistages, la contraception, le consentement, les stéréotypes, les préjugés, les discriminations liés au genre, aux pratiques sexuelles, l'anatomie sexuelle, les questions de genre et LGBTQI, ...

PUBLIC CIBLE

Tous les jeunes de 15 à 35 ans de la FWB.

LE PETIT + DE SIDA'SOS

Le réseau de volontaires et de pairs éducateurs de SIDA'SOS qui permet ainsi aux jeunes de devenir les acteurs de leur propre santé.

ACTIVITÉS

La formation d'un réseau de pairs éducateur à la santé sexuelle. SIDA'SOS forme chaque année plusieurs centaines de futurs professionnels de la santé, du social et de l'éducation aux thématiques de la santé sexuelle ainsi que les membres de certains cercles étudiants et kots à projet. Une fois formés les étudiants peuvent emprunter les outils de SIDA'SOS pour mener des actions de sensibilisation par eux-mêmes.

Sensibilisation par et pour les jeunes. Les activités de SIDA'SOS sont toutes le résultat de constats de terrain et de besoins émanant directement des jeunes. Les parcours de sensibilisation, les outils de SIDA'SOS, les campagnes médias thématiques et les autres créations de SIDA'SOS sont ainsi le résultat du travail des jeunes.

Création d'outils et projets. SIDA'SOS crée régulièrement des outils pédagogiques sur des thématiques spécifiques en partenariat avec d'autres professionnels du secteur de la santé. Ces outils sont régulièrement testés et adaptés en fonction des retours des jeunes et des professionnels de terrain.

Réflexions stratégiques et lobby au service de la jeunesse. Afin de faire avancer positivement la société pour qu'elle soit le plus possible au service des jeunes et de leurs besoins, SIDA'SOS met en place ou participe à des concertations stratégiques avec les secteurs de la Jeunesse et de l'Action sociale. Des concertations sont également menées avec le secteur de la Santé. SIDA'SOS met sur pied ou participe à la mise en place de groupes d'experts sur des thématiques spécifiques (Papillomavirus humain, hépatite C, ...) afin d'influencer les décisions politiques.



Documents
& liens utiles

- **Union des Villes et Communes de Wallonie asbl**, *Focus sur la commune : 100 fiches pour une bonne gestion communale*, Novembre 2017
www.uvcw.be/publications/online/60.htm
- **Smoos Sylvie**, *Les politiques communales en matière d'enfance*, Octobre 2007
www.uvcw.be/impressions/toPdf.cfm?urlToPdf=/articles/0,0,0,0,2108.htm
- * **Mise à jour Novembre 2009** : *Petite enfance - Création d'une maison communale d'accueil de l'enfance (MCAE)* - <http://www.uvcw.be/impressions/toPdf.cfm?urlToPdf=/articles/0,0,0,0,3179.htm>
- * **Mise à jour Novembre 2009** : *Petite enfance - Création d'un service de 2 co-accueillantes: 8 places*
www.uvcw.be/impressions/toPdf.cfm?urlToPdf=/articles/0,0,0,0,3179.htm
- **Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse**, *#Enfants #Jeunes @Communes : Quelles politiques communales pour les 0-25 ans ?*, 2014
www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=-6198d52add42d97e1cd4ab638217dfff66228702&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/_Enfants_Jeunes_Communes.pdf
- **Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse**, *L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en Communauté française*, Décembre 2004
www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/Synth_ss_cartes.pdf&hash=811e57c2be047fba69e1161b6ed9190a176a4c8a
- **Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse**, *Les politiques communales en matière d'enfance et de jeunesse. Expériences et perspectives*, Septembre 2013
www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=a-9419c1a5e9113e63880de13d473e43620a019f6&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/WP_n_2_AMD_DR_ver_definitive_201301004_ve_CS6.pdf
- **Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse**, *La participation des enfants aux décisions publiques : pourquoi et comment impliquer les enfants ?*, 2014
www.cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/Particip%20VadeMecum_PED_def_.pdf

- **Office Nationale de l'Enfance, Responsabilités, dominos dynamiques : prévenir, anticiper pour mieux accueillir les enfants, 2012**
www.one.be/uploads/tx_tproducts/datasheet/Responsabilites_dominos_dynamiques_one_01.pdf
- **Office Nationale de l'Enfance, Quel projet d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans et + ?, 2014**
www.one.be/uploads/tx_tproducts/datasheet/Projet_accueil_enfant_3-12_ans.pdf
- **Dandoy R., Dodeigne J., Matagne G., Reuchamps M. (dir.), Les élections communales de 2012 en Wallonie, Bruges, Vanden Broele, 2013.**
- **Delcor F. (éd.), La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres - 2017**
www.directionrecherche.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecure-dl&u=0&g=0&hash=fea45f670d310b99e4695976bef7950a98d53dd1&file=fi-leadadmin/sites/sr/upload/sr_super_editor/sr_editor/documents/statistiques/CC2017web%20HD.pdf
- **Région de Bruxelles Capitale, Bruxelles 2018 : site des élections communales 2018 à Bruxelles**
www.elections2018.brussels



JEUNES & LIBRES ASBL
Fédération des Organisations de Jeunesse libérales

Avenue de la Toison d'Or, 84-86 - 1060 Bruxelles
02 500 50 85
www.jeunesetlibres.be - info@jeunesetlibres.be

 facebook.com/jeunesetlibres
 linkedin.com/company/jeunes-&-libres-asbl
 [Jeunes & Libres](#)

Avec le soutien du

